



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 018

Le mardi 3 février 2026

Président : Terry Sheehan



Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

Le mardi 3 février 2026

• (1100)

[Traduction]

Le président (Terry Sheehan (Sault Ste. Marie—Algoma, Lib.)): La séance est ouverte.

Je vous souhaite la bienvenue à la 18^e réunion du Comité permanent des affaires autochtones et du Nord de la Chambre des communes.

Nous reconnaissons que nous nous réunissons sur le territoire non cédé du peuple algonquin anishinabe.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le 18 juin 2025, le Comité entreprend son étude sur les communautés autochtones reconnues par le gouvernement fédéral qui n'ont pas d'assise territoriale, de statut de réserve ou de traité moderne.

Avant d'aller plus loin, j'ai ici un budget de 54 600 \$ que nous devons adopter. C'était pour quatre études et tout un tas de choses, alors nous allons l'adopter. Je suis sûr que ce montant est largement suffisant.

(La motion est adoptée.)

Le président: Monsieur Schmale, aviez-vous levé la main?

Jamie Schmale (Haliburton—Kawartha Lakes, PCC): Oui. Merci, monsieur le président.

Pour des raisons de temps, je ne vais pas la lire, mais j'aimerais présenter ma motion du 23 janvier, à des fins de discussions et pour que nous puissions peut-être voter à son sujet.

Le président: Allez-y, monsieur Battiste.

Jaime Battiste (Cape Breton—Canso—Antigonish, Lib.): Cela nous convient.

Je crois que la ministre a communiqué avec le président pour lui faire part de sa disponibilité jeudi matin.

Le président: La ministre sera disponible jeudi matin à 8 h 15; elle sera là.

Y a-t-il d'autres commentaires à ce sujet avant que je demande le vote? D'accord.

(La motion est adoptée. [Voir le Procès-verbal])

Le président: Maintenant que cette motion a été adoptée, le greffier peut aussi tenter de faire venir les deux autres témoins, s'ils sont disponibles jeudi. C'est un court préavis. Nous devons peut-être les recevoir un peu plus tard.

Monsieur Zimmer, vous aviez levé la main.

Bob Zimmer (Prince George—Peace River—Northern Rockies, PCC): Oui, monsieur le président.

Nous avons présenté un avis de motion le mercredi 3 décembre 2025. La motion se lit comme suit:

Que, à la lumière des préoccupations soulevées dans le rapport annuel 2024 du Bureau de surveillance de la mine Giant ainsi que par plusieurs lanceurs d'alerte concernant le manque de clarté des dépenses du projet, l'insuffisance des contrôles financiers, les réponses lentes ou incomplètes aux recommandations de surveillance, ainsi que les risques importants liés aux coûts et à l'ingénierie à long terme, le Comité fasse rapport à la Chambre en recommandant que la vérificatrice générale entreprenne un audit du rapport coût-efficacité et du rendement du projet d'assainissement de la mine Giant portant sur la période depuis 2015.

Je me suis rendu sur le site de la mine et j'ai même parlé à de nombreux habitants de la région et à de nombreux lanceurs d'alerte au sujet des préoccupations. Je crois comprendre que mon collègue d'en face, M. Hanley, a un amendement que nous allons accepter.

Le président: Allez-y, monsieur Hanley

Brendan Hanley (Yukon, Lib.): Je vous remercie d'avoir soulevé la question, et je vous remercie également d'être ouvert à un amendement.

C'est un sujet important. Je crois qu'il y a aussi beaucoup de bons renseignements auxquels le public peut avoir accès au sujet du projet d'assainissement de la mine Giant.

Sans plus tarder, je vais lire l'amendement:

Que compte tenu de l'importance de la transparence et de la confiance du public dans le projet d'assainissement de la mine Giant, et compte tenu des préoccupations soulevées dans le rapport annuel 2024 du comité de surveillance de la mine Giant et par d'autres parties prenantes, le comité écrive au vérificateur général du Canada pour lui faire part de son intérêt pour le projet et lui demander d'envisager de réaliser une vérification de l'optimisation des ressources et de la performance du projet d'assainissement de la mine Giant, couvrant la période depuis 2015.

• (1105)

Le président: Monsieur Zimmer, acceptez-vous cet amendement favorable?

Bob Zimmer: Oui, monsieur le président.

(L'amendement est adopté.)

Le président: Merci beaucoup.

La motion originale modifiée est recevable.

Je demande le vote.

(La motion modifiée est adoptée.)

Le président: Merci.

Nous allons maintenant passer à l'étude.

Pour la première heure, nous accueillons les représentantes du ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord: la sous-ministre adjointe, Résolution et partenariats, Darlene Bess et la sous-ministre adjointe principale, Traités et gouvernement autochtone, Danielle White.

Nous accueillons également les représentants du ministère des Services aux Autochtones: le directeur général de la Direction générale de la gouvernance, Ian Kenney, et la directrice générale, Gestion des terres et de l'environnement, Laura Mitchell.

Chacun des ministères disposera de cinq minutes pour sa déclaration préliminaire, puis nous passerons aux questions.

Allez-y.

Darlene Bess (sous-ministre adjointe, Résolution et Partenariats, ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord): Merci, monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du Comité.

Je m'appelle Darlene Bess. Je suis la sous-ministre adjointe responsable du secteur de la résolution et des partenariats à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada.

Je suis accompagnée aujourd'hui de ma collègue, Danielle White, qui est sous-ministre adjointe principale, Traités et gouvernement autochtone.

[Français]

Nous sommes heureuses de nous joindre à vous sur le territoire traditionnel non cédé de la nation anishinabe algonquine.

[Traduction]

L'accroissement des terres est une question importante pour les Premières Nations de tout le Canada. Elles peuvent accroître leur assise territoriale grâce à des traités modernes, à des accords d'autonomie gouvernementale et à d'autres accords constructifs, en réglant des revendications particulières qui concernent les terres, notamment les revendications relatives aux droits fonciers issus de traités, lorsque les terres promises en vertu d'un traité historique n'ont jamais été entièrement octroyées. Indépendamment des revendications, les Premières Nations peuvent également accroître leur assise territoriale en achetant des terres privées, des terres en fief simple.

Les traités modernes, les accords d'autonomie gouvernementale et d'autres arrangements constructifs sont des moyens importants pour le gouvernement et les communautés autochtones de trouver des solutions pratiques aux problèmes territoriaux. En abordant des questions importantes comme la propriété des terres, la coordination de l'élaboration des lois ou la prise de décisions partagée, les traités modernes et d'autres accords semblables peuvent accroître les possibilités économiques pour les communautés autochtones et assurer la clarté et la prévisibilité en ce qui concerne les droits fonciers.

Le Canada participe à des discussions fondées sur les droits avec des partenaires autochtones partout au pays. Dans le cadre de 160 tables de discussion, le Canada travaille avec des partenaires autochtones et souvent avec les provinces et les territoires pour cerner les intérêts clés et conclure des ententes qui conviennent à toutes les parties. L'intérêt foncier est un sujet abordé à 117 de ces tables.

De nombreux partenaires autochtones dans les négociations de traités modernes ont une petite assise territoriale, comme les Premières Nations qui ont une réserve. Les traités modernes offrent l'occasion d'élargir la propriété des terres pour les partenaires autochtones grâce à l'identification des terres visées par les traités, ce qui peut offrir d'importantes possibilités de développement économique à ces communautés. Les accords peuvent également comprendre des ententes de partage des recettes tirées des ressources et des ententes de partage des avantages économiques, des régimes prévisibles de prise de décisions partagée en ce qui concerne les terres et les ressources et des accords juridictionnels qui soutiennent la coordination de l'élaboration des lois entre les ordres de gouvernement, y compris les gouvernements autochtones.

[Français]

Les terres acquises par le biais de revendications particulières ou achetées en propriété privée doivent passer par le processus fédéral d'ajout aux réserves pour obtenir le statut de réserve. Ce processus a été largement critiqué, considéré comme étant lent et imprévisible, ce qui a souvent retardé les projets de logement et d'infrastructures et limité les possibilités économiques.

Le gouvernement a réagi en accélérant le processus d'ajout aux réserves en s'appuyant sur les consultations menées avec les Premières Nations et les organisations des Premières Nations au cours des dernières années.

[Traduction]

Pendant de nombreuses années, la politique fédérale a limité la capacité des Premières Nations sans assise territoriale à établir des terres de réserve, car les propositions devaient généralement être liées à un accord de règlement avec le Canada.

En 2024, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada et Services aux Autochtones Canada, en collaboration avec les Premières Nations, ont apporté neuf changements à la politique sur les ajouts aux réserves. Ces changements permettent maintenant aux Premières Nations sans assise territoriale de soumettre des propositions sans accord de règlement. On a ainsi créé une nouvelle voie d'accès pour les communautés sans terres de réserve depuis plusieurs générations, comme le Conseil de la Nation micmaque de Gespeg, dont la réserve a été établie le 19 décembre 2025.

Pour conclure, je dirai que la réduction des obstacles pour les Premières Nations sans assise territoriale est essentielle au développement économique et culturel des communautés autochtones.

[Français]

Merci, monsieur le président.

Nous serons heureuses de répondre aux questions des membres du Comité et de participer à cet échange.

Merci.

● (1110)

Le président: Merci.

[Traduction]

Ian Kenney (directeur général, Direction générale de la gouvernance, ministère des Services aux Autochtones): Merci, monsieur le président et distingués membres du Comité.

Comme il a été mentionné plus tôt, je m'appelle Ian Kenney et je suis le directeur général de la Direction générale de la gouvernance à Services aux Autochtones Canada. Je suis accompagné de ma collègue, Laura Mitchell, qui est directrice générale de la Gestion des terres et de l'environnement.

Je vous remercie de me donner l'occasion de vous parler aujourd'hui des communautés autochtones sans assise territoriale. Je vais commencer par vous parler du rôle du ministère dans la reconnaissance des nouvelles bandes en vertu de la Loi sur les Indiens, qui est l'une des raisons pour lesquelles une communauté des Premières Nations peut se retrouver sans terres de réserve.

[Français]

Services aux Autochtones Canada offre et finance un large éventail de programmes et de services aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis. Toutefois, en raison de la Loi sur les Indiens et de ses dispositions relatives au régime des réserves et au registre des Indiens. Le gouvernement fédéral assume des responsabilités légales particulières à l'égard des membres des Premières Nations.

Étant donné que l'admissibilité à certains programmes peut être fondée sur la résidence dans une réserve, l'inscription en vertu de la Loi sur les Indiens ou une décision judiciaire, l'accès à des programmes et services précis pour un membre d'une bande sans assise territoriale varie d'un programme à l'autre. Par conséquent, l'analyse des répercussions pour un membre d'une bande sans assise territoriale du point de vue des programmes, des services et des prestations est complexe et dépend largement de chaque programme.

[Traduction]

Je suis toutefois heureux de dire quelques mots sur la fonction spécifique dont s'occupe mon équipe: la reconnaissance de nouvelles bandes en vertu de la Loi sur les Indiens.

En vertu de l'article 17 de la Loi sur les Indiens, la ministre a le pouvoir de créer de nouvelles bandes et de fusionner ou de diviser celles qui existent déjà, sous réserve de certaines conditions. De plus, en vertu de l'article 2, une bande pourrait être formée par les membres d'une communauté dont le statut n'a pas encore été reconnu.

Le Canada a officiellement reconnu un très petit nombre de Premières Nations au cours des dernières années, le plus souvent à la suite d'une exclusion historique de la reconnaissance, de décisions judiciaires spécifiques ou de processus fondés sur des revendications.

Alors que la reconnaissance des bandes et la création de réserves sont liées, il s'agit de processus distincts. Le fait d'être reconnu comme bande en vertu de la Loi sur les Indiens ne confère pas en soi le droit à des terres de réserve ni l'accès à tous les programmes fédéraux liés à un territoire. Une bande doit d'abord être officiellement reconnue par Services aux Autochtones Canada avant qu'une réserve puisse être créée.

Les ajouts aux réserves, ou AAR, sont un mécanisme essentiel qui permet aux Premières Nations d'agrandir leur assise territoriale ou, dans le cas des bandes nouvellement reconnues sans réserve de terres, d'en établir une pour la première fois. Les AAR permettent aux Premières Nations de planifier leur croissance future pour faire progresser les priorités communautaires à long terme, comme le logement, l'infrastructure et le développement économique.

Le processus d'ajouts aux réserves fait appel à de nombreuses parties et étapes externes, comme l'arpentage, une évaluation environnementale des terres proposées, des travaux visant à tenir compte des intérêts des tiers sur le terrain proposé, la négociation des ententes de services municipales, etc. Le processus est axé sur les propositions et dirigé en grande partie par la Première Nation.

En conclusion, la reconnaissance d'une nouvelle bande en vertu de la Loi sur les Indiens, bien qu'elle constitue la première étape du processus de création d'une réserve, est généralement poursuivie avec l'intention expresse d'établir un territoire, en reconnaissant que la création d'une réserve est souvent essentielle à la gouvernance à long terme, à la prestation efficace de services et au développement communautaire à long terme. Il est important que nous continuions à soutenir ces communautés dans la navigation de ces processus complexes afin de garantir leur stabilité, leur gouvernance efficace et leur succès à long terme.

Merci.

Le président: Merci beaucoup.

[Français]

Je souhaite la bienvenue à M. Lemire.

[Traduction]

C'est votre étude. Nous sommes heureux de vous recevoir à nouveau.

Nous allons maintenant passer à notre première série de questions de six minutes.

Pour les conservateurs, nous allons entendre Jamie Schmale. Allez-y.

Jamie Schmale: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie nos témoins de leur présence.

Une grande partie des préoccupations que nous entendons lorsque nous rencontrons des dirigeants autochtones qui viennent à Ottawa et parlent de l'empreinte de leur nation, qu'ils achètent des terres ou qu'ils suivent le processus d'ajouts aux réserves, c'est que c'est très lourd et chronophage. Il n'y a pas de lignes directrices claires sur le moment où une décision peut être attendue. C'est le genre de commentaires que nous entendons tout le temps.

Dans votre déclaration préliminaire, vous avez décrit quelques mesures prises par votre ministère pour accélérer le traitement de certaines demandes, mais je pense que c'est toujours un problème au sein du ministère.

Je tiens à faire part des préoccupations que nous entendons des nations elles-mêmes. Je ne sais pas si vous voulez répondre à cela avant que je passe à mes questions, mais je veux que vous sachiez que c'est une préoccupation que nous entendons assez souvent.

● (1115)

Darlene Bess: Nous avons participé à de nombreuses conférences et consultations avec nos partenaires autochtones et nous avons entendu la même chose. Nous y travaillons sérieusement.

Je vais vous laisser un peu de temps pour poser vos questions.

Jamie Schmale: Je pourrais peut-être vous donner une liste de personnes qui se sont adressées à nous pour obtenir de l'aide afin d'accélérer ce processus. Nous pourrions peut-être avoir un dialogue sur l'état d'avancement de certaines demandes et sur le moment où ces nations peuvent s'attendre à recevoir une réponse. Je pense que l'aspect le plus frustrant pour bon nombre de ces demandes, c'est que personne ne le sait vraiment.

Nous avons rencontré des nations qui ont obtenu une réponse dans un délai de huit mois, ce qui est assez rapide. C'est assez impressionnant. D'autres attendent depuis des années une réponse pour des demandes qui semblent simples: des terres leur ont été données par les tribunaux ou il y a eu un achat général qui semblait assez simple à première vue. Le temps qu'il faut pour que ce soit approuvé s'avère très frustrant.

Peut-être que l'on pourrait fixer des délais serrés ou qu'il pourrait y avoir un calendrier des décisions qui peuvent être prises ou des demandes qui peuvent être entendues. Par exemple, si rien n'est fait avant une certaine date — huit mois, un an, peu importe —, la réponse serait automatiquement oui. Je pense qu'il devrait y avoir quelque chose dans vos politiques et vos procédures pour assurer aux nations qu'il est possible d'obtenir un oui ou un non très rapidement.

Darlene Bess: Je vous remercie pour ces commentaires. Oui, ce sont des commentaires que j'ai entendus aussi. Notre ministère est en train de remanier la politique. Nous avons apporté des changements provisoires l'an dernier — neuf changements — pour faciliter le processus. Nous envisageons de tenir des consultations sur la politique ce printemps. Des ébauches sont distribuées par l'entremise d'un groupe consultatif technique auquel nous avons recours pour les consultations sur l'élaboration des politiques.

En travaillant avec nos collègues de Services aux Autochtones Canada, nous nous rendons compte qu'une politique à elle seule ne peut pas changer les choses. Comme vous l'avez dit, il serait préférable d'avoir des normes de service et des communications plus fréquentes. Nous explorons certaines possibilités comme la mise sur pied de modèles de prestation de services de rechange afin d'accélérer le processus. Nous avons connu des réussites avec certaines Premières Nations. Nous nous inspirons de ces expériences et en tirons des leçons sur la façon dont nous pouvons rassembler tout le monde, en travaillant avec les provinces et les municipalités pour éviter beaucoup de va-et-vient, qui occasionnent beaucoup de retards.

Je vais céder la parole à ma collègue Laura Mitchell, qui vous donnera un peu plus d'information.

Laura Mitchell (directrice générale, Gestion des terres et de l'environnement, ministère des Services aux Autochtones): Merci.

Vous devriez communiquer avec moi au sujet de ces communautés en particulier. Nous vous en serions reconnaissants. Nous avons nous aussi désigné le besoin d'établir des normes de service. Le problème qui persiste dans le processus d'ajouts aux réserves, c'est que le gouvernement fédéral ne dispose que d'un nombre limité de leviers. De nombreux partenaires prennent part à ce processus. Il s'agit notamment des municipalités, mais aussi des détenteurs d'intérêts tiers, comme les sociétés d'hydroélectricité. Il y a aussi la question de l'obligation de consulter. Nous devons parler à d'autres nations qui pourraient être touchées par la création de cette réserve.

Toutes ces étapes prennent beaucoup de temps dans certains cas et ne relèvent pas de notre contrôle. Nous examinons les processus pour faire avancer les dossiers plus rapidement, mais aussi pour adopter une meilleure approche de gestion de projet. Nous avons un nouveau logiciel appelé SNSAR, le Système national de suivi des ajouts aux réserves, qui automatise certains aspects de ces processus et qui envoie un courriel à une personne, par exemple, si elle n'a pas fait de suivi dans un certain délai.

Nous espérons qu'à mesure que les nations l'utiliseront de plus en plus et que nos collègues régionaux l'utiliseront de plus en plus — nous sommes assez bons avec les nouveaux ajouts aux réserves, mais c'est plus difficile avec les dossiers plus anciens —, nous verrons certains de ces problèmes disparaître. Ils ne sont pas faciles à résoudre et les politiques à elles seules ne peuvent les résoudre. Il y a le travail que nous faisons avec la Fédération canadienne des municipalités et le travail que nous allons devoir envisager de faire avec les provinces également. Nous allons devoir adopter une approche à plusieurs volets.

Jamie Schmale: Des organisations comme le Congrès des peuples autochtones représentent les Autochtones, les membres des Premières Nations, par exemple, qui vivent à l'extérieur de la communauté. L'impression que ces organisations me donnent, c'est qu'il est difficile d'avoir des discussions avec votre ministère. Elles sont souvent oubliées dans les conversations d'importance nationale auxquelles elles estiment devoir participer.

Dialoguez-vous activement avec elles sur des questions qui touchent, par exemple, des Métis ou des membres des Premières Nations habitant à l'extérieur des réserves? Est-ce une priorité? Ces personnes sont exclues, bloquées, rejetées de réunions et pourtant, nous menons une étude sur ce sujet précis, et une majorité de membres des Premières Nations vivent hors réserve. Y a-t-il un dialogue en cours?

• (1120)

Le président: C'est tout le temps que nous avons. Nous avons un peu dépassé le temps imparti, mais peut-être que le sujet pourra être abordé dans le reste des réponses que nous entendrons aujourd'hui.

Vous avez six minutes, monsieur Battiste.

Jaime Battiste: Merci, monsieur le président.

Dans les éléments que vous avez abordés, vous avez parlé de l'importance du développement économique par le biais des terres et de ce que les ajouts aux réserves ou à l'assise territoriale apportent aux communautés des Premières Nations. Je me demande si vous pouvez nous en dire un peu plus à ce sujet. Selon les bandes sans assise territoriale, qu'est-ce qui nous aiderait sur le plan du développement économique et des zones résidentielles pour les communautés?

Laura Mitchell: En toute honnêteté, je n'ai pas beaucoup discuté de développement économique avec les bandes sans assise territoriale. Mon équipe s'occupe du processus d'ajouts aux réserves. Une autre partie du secteur des terres et de l'environnement s'occupe du développement économique. Je ne voudrais pas parler au nom de ces collègues.

Je peux dire que les deux programmes qui soutiennent le développement économique ne sont pas axés sur la résidence. Les bandes sans assise territoriale sont admissibles à du financement pour le développement économique dans le cadre de ces programmes. Le problème, c'est qu'elles n'ont peut-être pas d'endroit où faire du développement économique qui serait libre d'impôt ou qui relèverait de leurs propres gouvernance et administration. C'est une question que je voudrais poser aux responsables du développement économique.

Jaime Battiste: Combien recensons-nous actuellement au Canada de bandes sans assise territoriale qui sont des plaignantes légitimes?

Ian Kenney: Je dois dire que la définition de bande sans assise territoriale comporte de nombreuses strates, mais nous sommes au courant de trois bandes reconnues qui n'ont aucune terre. La Première Nation Qalipu en est une, ainsi que celle de New Westminster en Colombie-Britannique et de Wolf Lake, je crois, au Québec.

Il y a d'autres bandes reconnues — je parle ici, encore une fois, de bandes reconnues en vertu de la Loi sur les Indiens —, d'autres Premières Nations qui possèdent des terres, qui ont acheté leurs propres terres en fief simple et qui cherchent des possibilités de développement économique sur ces terres. Ici encore, elles ne peuvent toutefois pas se prévaloir de certaines des dispositions de la Loi sur les Indiens si les terres ne sont pas déclarées comme étant une réserve.

Quelques éléments peuvent décrire ce qu'est une bande sans assise territoriale, mais c'est généralement la forme que nous voyons à l'heure actuelle.

Jaime Battiste: Si nous n'en reconnaissons que trois, je me demande si c'est un problème pour d'autres communautés qui disent avoir connu beaucoup de difficultés tout au long de leur histoire. Prenons l'exemple de la Nouvelle-Écosse. Dans les années 1940, les Micmacs habitaient 47 régions. Au cours des années 1940, la province et le gouvernement fédéral ont créé un mouvement de centralisation: ces 47 communautés différentes ont été centralisées en deux communautés. Pendant cette période, on a tenté de supprimer toutes les régions différentes. Après 1960, plus que 13 communautés étaient reconnues par le gouvernement fédéral.

En Nouvelle-Écosse, des gens me disent: « Il y a déjà eu une réserve des Premières Nations ici, une autre ici, et une autre encore là-bas. » Mais ils ont des liens très ténus avec les ancêtres de ces communautés et disent qu'ils devraient être reconnus comme une bande.

Comment pouvons-nous reconnaître les déclarations mensongères de personnes qui essaient de tirer profit de leurs liens ancestraux très vagues dans des régions qui comptaient autrefois des communautés de Premières Nations?

Ian Kenney: La politique en vertu de laquelle nous reconnaissons de nouvelles bandes peut également demander beaucoup de temps. En effet, il faut effectuer beaucoup de recherches historiques pour établir que des personnes sont liées à une communauté.

Nous collaborons de près avec Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, ou RCAANC, sur cette recherche historique, mais nous consacrons beaucoup de temps à nous assurer que les personnes qui seront considérées comme les membres fondateurs d'une nouvelle Première Nation — ou comme inscrites, s'il s'agit de personnes qui sont déjà des Indiens inscrits — ont réelle-

ment des liens avec la communauté en question. C'est une grande partie du travail qui se fait actuellement.

● (1125)

Jaime Battiste: Dans le cadre de ces recherches, communiquez-vous également avec les tribus ou les bandes reconnues dans ces régions pour obtenir leur avis? Je pose la question parce que, bien souvent, ils disent ne pas connaître du tout ces personnes qui prétendent maintenant être des membres de leur famille. Je me demande si un lien est établi avec ces bandes et en quoi consiste le processus.

Ian Kenney: Oui, dans le cadre de ces recherches, nous communiquons avec les communautés et les Premières Nations voisines, et avec toute bande nouvellement reconnue qui pourrait compter des membres vivant ailleurs parmi d'autres Premières Nations, par exemple. Une partie du travail consiste à communiquer avec elles pour s'assurer qu'elles comprennent le processus en cours et les conséquences pour leur propre communauté.

Jaime Battiste: D'accord.

J'ai terminé, monsieur le président.

[Français]

Le président: Monsieur Lemire, vous disposez de six minutes.

Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Merci, monsieur le président.

D'abord, c'est un peu émouvant pour moi d'être parmi vous aujourd'hui. Comme vous le savez, j'ai été mandaté ailleurs, mais je veux prendre le temps de remercier tout le monde autour de la table. Le Comité permanent des affaires autochtones et du Nord a été un comité assez exceptionnel pour moi pendant deux ans. Il y avait une grande collaboration, particulièrement avec MM. Schmale et Battiste, dont je ne confondrai plus les prénoms.

Je pense évidemment à John Aldag, ainsi qu'à tous les autres participants que nous avons eus, notamment aux analystes et aux greffiers, que je remercie sincèrement. Évidemment, je pense aussi à tous les partenaires autochtones qui ont participé à nos travaux.

Cette étude n'était pas un hasard. Elle me tenait à cœur. C'est un engagement électoral parce que, selon moi, il y a un enjeu d'iniquité majeur qui existe entre les communautés qui ont leur statut de réserve et celles qui ne l'ont pas. Chez nous, nous avons le sentiment que le processus s'est fait en accéléré et qu'il s'est arrêté subitement au cours des années 1970.

Les communautés qui ont pu signer des ententes avant 1970 s'avèrent assez prospères chez nous. Quant aux autres, elles semblent avoir eu de la difficulté à obtenir les mêmes privilèges. « Privilèges » est peut-être un mauvais choix de mot, alors parlons plutôt des mêmes ressources organisationnelles que les autres. Mon but est de comprendre, de vous sensibiliser, de vous inviter à donner la priorité, par souci d'équité, à ces communautés, dont certaines vont venir témoigner au cours de la deuxième heure. Il faudrait donc favoriser des canaux de négociation, de dialogue, pour y arriver.

Ma première question s'adresse à Mme Bess ou Mme White, du ministère des Relations Couronne-Autochtones.

L'octroi d'un statut de réserve est-il une obligation juridique pour le gouvernement fédéral ou est-ce une décision qui est plutôt discrétionnaire ou de nature politique?

[Traduction]

Darlene Bess: Je pense que ce serait une question à poser à mes collègues de Services aux Autochtones Canada.

[Français]

Sébastien Lemire: C'est parfait.

[Traduction]

Laura Mitchell: Parlez-vous de la création d'un territoire — de la création d'une réserve — ou de la reconnaissance d'une nation?

[Français]

Sébastien Lemire: C'est un peu les deux, dans le sens où je me demande ce qui fait qu'une communauté obtient son statut de réserve et des ressources alors qu'une autre ne les obtient pas. Est-ce une décision politique venant du ministre ou du ministère? Si c'est le cas, qui bloque le processus? Si c'est une décision juridique, des communautés comme celles de Wolf Lake ou de Long Point, devraient-elles passer par les tribunaux pour faire avancer leurs droits? Est-ce la solution?

Danielle White (sous-ministre adjointe principale, Traités et gouvernement autochtone, ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord): Si je peux me permettre, ça dépend de la situation de la communauté. Dans certains cas, nous avons des négociations sur des revendications territoriales qui commencent par un litige ou une revendication auprès du ministère. Le processus de négociation s'applique à la base territoriale d'une communauté. Ça pourrait être une réserve.

Dans d'autres cas, par exemple celui d'une communauté située au nord du 60^e parallèle, il n'y a jamais eu de réserve. Nous avons négocié des revendications détaillées pour établir une base territoriale pour ces nations. Ça fait partie des droits prévus à l'article 35 de la Constitution, qui incluent un droit d'accès au territoire. Toutefois, la forme pourrait être différente, selon les circonstances.

• (1130)

Sébastien Lemire: Trop souvent, on voit ces communautés se retrouver sans la capacité d'avoir des échéances à long terme, à court terme et à moyen terme. C'est souvent associé à un manque d'obligations de la part du gouvernement fédéral. Il relève du bon vouloir de ce dernier d'assurer un suivi, de tenir ou non une rencontre, et ce, bien souvent, tant du côté du ministre que de celui du ministère.

De plus, il y a des changements de gouvernement. Ce dont nous parlons, c'est une perspective. Nous pouvons la mettre sur les 60 dernières années. Il y a des changements de gouvernement, des changements de philosophie, des changements de ministre. On sait qu'ils ont été quand même nombreux, au cours des dernières années, dans les différents ministères associés aux communautés autochtones. Chaque année, chaque fois, le processus est à recommencer.

J'ai été très heureux d'entendre qu'un processus sérieux s'annonçait pour ce printemps et qu'il y a une volonté de proposer des réponses. Toutefois, comment cela se reflète-t-il pour le gouvernement? Quels sont les engagements? Le ministre a-t-il nommé une priorité? Y a-t-il des échéanciers concrets? Y a-t-il des fonds qui vont aussi être octroyés à ces bandes ou ces communautés pour les aider à financer ces démarches très onéreuses?

Darlene Bess: Je peux répondre à cette question.

[Traduction]

Je dirais que oui, c'est certainement une priorité de notre ministre. Nous la rencontrons chaque semaine pour faire le point non seulement sur la politique, mais aussi sur certaines des autres idées que nous avons pour accélérer le processus. C'est certainement une priorité. Il y a des échéances à respecter.

Notre sous-ministre et notre ministre font beaucoup de suivis quand les communautés communiquent avec nous, mais il y a même un suivi lorsque nous n'avons pas eu de nouvelles depuis un certain temps. Par exemple, dans le cas de la Première Nation de Wolf Lake — l'une des Premières Nations auxquelles vous faites référence —, nous sommes en train de faire un suivi pour savoir où en est sa demande d'ajouts à la réserve.

Mme Mitchell et moi gardons à l'œil l'avancement des ajouts aux réserves et ceux qui ne sont pas réglés depuis longtemps. Nous essayons ainsi d'aller à la racine des problèmes, et nous travaillons avec les communautés des Premières Nations.

Je vais céder la parole à Mme Mitchell, qui pourra renchérir sur ma réponse.

Laura Mitchell: Je ne peux pas me prononcer sur le processus de reconnaissance d'une nation. Or, une fois qu'une nation est reconnue, le processus visant à accéder à sa réserve et à y ajouter des terres se fait par propositions. Certains des changements provisoires qui ont été apportés facilitent le processus pour les bandes sans assise territoriale.

Du financement est offert. En 2021, des fonds ont été mis de côté précisément pour essayer d'accélérer la création d'une enveloppe pour les ajouts aux réserves. Une grande partie de cette enveloppe a servi à aider les gens de régions à travailler directement avec les nations pour faire avancer ces projets. Nous avons également réservé de l'argent pour que les nations puissent réaliser des étapes comme l'arpentage, les évaluations environnementales des sites et tout ce qu'il faut faire pour que les terres obtiennent le statut de réserves.

[Français]

Sébastien Lemire: Merci. *Meegwetch.*

Le président: Merci beaucoup.

[Traduction]

Nous allons écouter M. Morin, qui dispose de cinq minutes.

Billy Morin (Edmonton-Nord-Ouest, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci à nos fonctionnaires d'être parmi nous aujourd'hui.

Il se peut que je saute un peu du coq à l'âne. En lisant certains des documents pour me préparer, j'ai vu une statistique selon laquelle, au printemps de l'année dernière — de janvier à mars, je crois —, il y a eu environ 35 ajouts à des réserves. Est-ce exact? C'est un bilan assez positif, à mon avis. Je n'étais pas conscient qu'il y en avait autant.

La prochaine question qui s'impose est: combien d'ajouts ont été menés à bien depuis? Le ministère s'est-il fixé un objectif ou un jalon? Bien sûr, je pense que le ministère et les organes politiques conviendront que la rationalisation des ajouts aux réserves est devenue une priorité, comme vous l'avez indiqué dans votre témoignage.

Y a-t-il un objectif pour réaliser encore plus d'ajouts, et quelles sont ces cibles?

Laura Mitchell: Bien franchement, notre objectif est d'en réaliser le plus possible. Nous savons à quel point c'est une priorité pour les nations et pour notre ministre.

Cette année, je pense que nous n'en sommes qu'à 36. Un autre ajout a été effectué depuis la statistique que vous avez citée.

Le processus s'appuie sur des propositions. Pour cette raison, nous ne pouvons pas prédire la complexité des demandes d'ajouts aux réserves que nous recevrons. Comme vous pouvez l'imaginer, la création d'une réserve urbaine est beaucoup plus complexe et finit par prendre beaucoup plus de temps qu'une autre en milieu rural où se trouvent très peu de services municipaux ou d'éléments de ce genre.

Je sais que nos partenaires aimeraient beaucoup que nous nous engageions à respecter un échéancier pour ces dossiers. Ce qui me fait hésiter à promettre un échéancier, comme l'a demandé l'intervenant précédent, c'est que nous ne pouvons tout simplement pas faire de telles promesses, puisque d'autres parties sont impliquées. De plus, comme d'autres parties sont concernées, l'engagement à respecter des normes de service que nous ne contrôlons pas complètement présente des défis assez importants.

Notre travail consiste à rassembler les parties, à aller à la rencontre des intervenants, à avoir des conversations avec les municipalités et les provinces et à les informer, elles aussi, de la forme que pourrait prendre la création d'une réserve dans leur municipalité. Il y a beaucoup d'excellents exemples de partenariats entre des nations et des municipalités, où les deux parties voient des avantages. Nous voulons faire connaître ces bons coups, ce qui, espérons-le, aidera à accélérer certains de ces projets également.

• (1135)

Billy Morin: En rétrospective, diriez-vous qu'il y avait une volonté politique de terminer 30 ou 35 ajouts en l'espace de trois mois, par opposition à un seul au cours des derniers mois? Cette volonté politique vous a-t-elle aidés?

Laura Mitchell: Je suis désolée. Je pense que les 35 sont pour l'exercice financier jusqu'à présent — pas de janvier à mars. Je vous présente mes excuses. Non, non. C'est la statistique pour la période entre le 1^{er} avril de l'année dernière à janvier de cette année.

Billy Morin: Je pense que d'autres provinces, à part l'Alberta, ont assez bien réussi à ajouter des terres dans les réserves urbaines. Je crois que c'est en Saskatchewan qu'il y en a eu le plus.

Vous n'avez pas à donner de noms si c'est inapproprié, mais savez-vous quelles Premières Nations ont présenté une demande? Y a-t-il des demandes en cours pour Edmonton ou Calgary?

Laura Mitchell: Je ne pourrais pas vous le dire de mémoire. Je peux vérifier et vous répondre plus tard.

Je sais que des intervenants d'Edmonton et de Calgary ont fait un suivi auprès de mon directeur de la gestion des terres pour discuter du processus d'ajouts aux réserves et de la création de réserves urbaines. La question suscite de l'intérêt. Je ne sais pas si des demandes ont été faites. Je vais devoir m'informer.

Billy Morin: Merci.

Tout semble indiquer que le dossier des droits fonciers issus de traités, ou DFIT, en Saskatchewan, est une réussite. Aucun projet n'est tout à fait parfait, mais à ma connaissance, du point de vue au-

tochtone, du point de vue du gouvernement fédéral et du point de vue de la province, le programme de DFIT en Saskatchewan connaît beaucoup de succès depuis 1992.

Bien sûr, la province doit s'impliquer dans l'administration des ajouts aux réserves. Je ne sais pas si elle crée de nouvelles réserves, mais elle fait des ajouts aux réserves.

Pouvez-vous me faire part de votre expérience avec ce processus particulier? Est-ce qu'il serait favorable pour les autres provinces?

Laura Mitchell: Honnêtement, il serait préférable d'entendre les gens des régions où des ajouts ont été faits. Je sais, pour les avoir entendus, qu'ils croient que les accords-cadres sur les DFIT ont permis d'accélérer l'ajout de terres de réserve, en grande partie parce qu'il s'agit d'un processus tripartite. Les provinces y participent et sont prêtes à mener à bien le processus.

Je sais que nous avons terminé le travail pour environ 52 % des terres qui doivent être ajoutées au Manitoba. Nous n'en sommes qu'à 35 % en Saskatchewan, mais il y a beaucoup d'ajouts aux réserves en cours. Je pense qu'il y a probablement des leçons à tirer qui pourraient être reproduites. Je ne suis pas très au courant du cadre sur les DFIT, alors je ne sais pas ce qui a motivé sa création. Je ne sais pas à quel point il pourrait être reproduit. Je ne sais pas ce qui a motivé sa création.

Billy Morin: Vous avez parlé des différences régionales, et c'est peut-être la réponse à ma question, mais je pense avoir également lu dans le témoignage d'une personne qui comparait peut-être après vous qu'aucune nouvelle réserve n'a été créée au Québec depuis un certain temps. Pouvez-vous nous dire pourquoi il en est ainsi dans cette province?

Le président: Je suis désolé. C'est tout le temps dont nous disposons.

Je suis sûr que vous pourrez donner cette réponse plus tard ou la fournir par écrit.

Monsieur Hanley, vous avez cinq minutes.

Brendan Hanley: Merci à vous tous d'être ici pour répondre à nos questions.

Je m'intéresse à l'examen de 2024 effectué par le ministère des Relations Couronne-Autochtones ainsi que Services aux Autochtones Canada, et peut-être au contexte un peu plus large afin de comprendre ce qui a motivé cet examen. Manifestement, les raisons étaient valables, mais, plus précisément, qu'est-ce qui a motivé l'examen?

Madame Bess, vous pourriez peut-être commencer.

J'aimerais savoir quels ont été les principaux points à retenir. Après avoir vu une partie du rapport et des conclusions, je conclus que le processus semblait vraiment solide. Comment pourriez-vous appliquer les leçons tirées de ce rapport à d'autres domaines, où les progrès sont peut-être plus lents dans certains des dossiers clés?

Darlene Bess: Merci beaucoup de la question.

En résumé, il s'agit d'un processus long et fastidieux, et beaucoup de Premières Nations n'ont pas de réserve ou n'en sont pas à la création d'une réserve. Notre travail, à RCAANC, porte sur le renouvellement de la politique et la recherche de façons de la rendre plus efficace et rapide pour les Premières Nations, mais nous ne pouvons rien faire sans entendre les populations concernées.

De nombreuses consultations ont été menées ces dernières années. Au total, nous avons eu 180 activités de mobilisation dirigées par les Premières Nations et par le Canada. À la suite de ces consultations, nous avons formulé 930 recommandations sur la façon de restructurer la politique. Comme vous pouvez l'imaginer, il est plutôt difficile de regrouper toutes ces recommandations et de répondre aux besoins de tout le monde.

Nous avons un comité consultatif technique qui fournit des conseils techniques et des points de vue utiles pour l'élaboration d'options stratégiques. Nous travaillons donc avec ce comité à mesure que nous révisons la politique, les directives et les lignes directrices, non pas pour qu'il donne suite à l'ensemble des 930 recommandations, mais pour essayer de dégager les grands thèmes afin de pouvoir progresser plus rapidement et plus efficacement.

Nous examinons également, de manière générale, l'utilisation de l'intelligence artificielle et des outils de transformation numérique. Nous avons parlé de communication et de normes de service. Il s'agirait d'excellents moyens de nous permettre de répondre plus rapidement aux collectivités, comparativement aux processus manuels existants dans les ministères où nous oeuvrons.

• (1140)

Laura Mitchell: Cela a permis de cerner cinq aspects importants qui posent problème pour la création de réserves. L'obligation de consulter prend du temps. Il faut mobiliser les nations, ce qui se passe parfois bien, parfois pas très bien. Dans le cas des ententes de services municipaux, les municipalités doivent être disposées à offrir les services dans la réserve nouvellement créée. C'est un processus de négociation, et les intérêts des tiers deviennent en fin de compte un obstacle de taille.

Pour ce qui est de la mise en œuvre, nous avons mis l'accent sur ce qu'il est possible de faire, pour chacun de ces éléments, afin d'améliorer ce processus. Nous avons conclu un protocole de consultation avec la Fédération des Métis du Manitoba pour essayer de faciliter un peu les choses au Manitoba. Nous envisageons de mettre à l'essai certaines conditions énoncées dans la loi qui, selon nous, pourraient être applicables sans modifications aux politiques relatives aux instruments de transition. Nous examinons cette possibilité sans avoir à renégocier. De plus, nous travaillons en partenariat avec la Fédération canadienne des municipalités et des organisations des Premières Nations pour mieux faire connaître la création de réserves urbaines et voir à quoi cela pourrait ressembler.

Voilà les aspects de la mise en œuvre sur lesquels nous nous sommes concentrés.

Darlene Bess: L'autre élément est le risque. Nous avons parfois des lignes directrices très strictes, mais nous devons aussi considérer à quelles étapes du processus il est possible de gérer le risque. C'est un autre aspect que nous examinons pour renouveler la politique et alléger une partie du fardeau.

Brendan Hanley: Merci.

Je sais que mon temps est presque écoulé, mais j'ai remarqué que l'harmonisation avec la DNUDPA et d'autres accords semblables est l'un des aspects. Je me demande si vous pourriez parler de l'incidence de la DNUDPA, en particulier, sur le renouvellement des politiques.

Darlene Bess: Consulter les organisations autochtones et nos partenaires est essentiel au succès de toute politique, et il est particulièrement important d'entendre et d'écouter les préoccupations et les besoins, ce qui fait partie intégrante de la DNUDPA. Nous pre-

nons cela très au sérieux et nous avons entretenu un dialogue tout au long du processus pour veiller à ce que ces voix soient entendues et intégrer les préoccupations et enjeux soulevés lors de l'élaboration de ce qui sera, nous l'espérons, une meilleure politique.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Lemire, vous avez deux minutes et demie.

[Français]

Sébastien Lemire: Merci, monsieur le président.

J'ai un document datant de 1997, que la cheffe de Wolf Lake m'a transmis, à savoir « *New Band and Landless Band Pressures* ». En 1997, on établissait déjà une liste sur laquelle figuraient les bandes sans assise territoriale, et il y en avait une douzaine au Québec et au Canada. Ce que je constate, c'est qu'il n'y a évidemment pas grand-chose qui a avancé depuis 30 ans.

Premièrement, serait-il possible de nous fournir par écrit, pour les besoins de l'étude, la liste complète des communautés qui n'ont pas de territoire de réserve ou de statut associé à une terre, ainsi que le statut des négociations avec celles-ci?

Deuxièmement, je vais peut-être prêcher davantage pour ma région, mais est-il possible d'avoir un engagement de votre part, particulièrement en faveur des communautés de Wolf Lake et de Long Point? Il y a des situations compliquées, comme celle de la Première Nation de Timiskaming, dans laquelle les territoires sont partagés avec la municipalité. Des territoires de la municipalité appartiennent à la communauté, et des territoires de la communauté appartiennent à la municipalité de Notre-Dame-du-Nord. C'est un problème. Il y a aussi des questions d'agrandissement à Pikogan. Évidemment, nous connaissons les situations des communautés de Kitcisakik, particulièrement celle de la communauté de Lac-Barrière dans la réserve faunique de La Vérendrye.

Seriez-vous prêts à vous engager à ce que, d'ici à la fin de l'année 2026, des négociations concrètes soient faites pour régulariser leur statut?

[Traduction]

Darlene Bess: Oui, nous pouvons certainement en prendre note et nous pencher là-dessus.

[Français]

Sébastien Lemire: Merci. Je peux vous garantir ma collaboration dans le cas où je pourrais jouer un rôle comme député ou comme intermédiaire. Ça m'intéresserait beaucoup.

J'ai une dernière question à poser. Quels sont les défis dans la négociation avec les provinces? Étant donné que les territoires deviennent des propriétés de la Couronne, quel effet cela a-t-il? Trop souvent, j'ai l'impression que cet élément est utilisé dans des négociations tripartites pour dire que la négociation n'avance pas et que c'est la faute de la troisième partie. Au bout du compte, on revient au statu quo, et le statu quo désavantage évidemment les communautés et leurs membres.

• (1145)

[Traduction]

Darlene Bess: Je vais commencer, puis je céderai la parole à Mme Mitchell.

Je pense que les collectivités ont la capacité d'examiner certains de ces aspects et de comprendre l'approche à adopter pour l'accès et la présentation des demandes d'ajout aux réserves.

Madame Mitchell, je vous cède la parole.

Laura Mitchell: Je n'ai pas vraiment de meilleure réponse, mais nous essayons d'adopter une approche d'équipe de gestion de projet, comme réunir les bonnes personnes à la table afin de pouvoir participer et faire avancer le processus. C'est plus facile dans certaines provinces que dans d'autres.

Au Québec, une politique sur la création de réserves est en vigueur depuis 1982. Je ne sais pas à quel point elle est appliquée de manière rigoureuse, mais elle comporte les exigences suivantes: que 200 membres de la communauté vivent regroupés; que les ajouts aux réserves servent exclusivement à des fins de résidence; que la superficie de la réserve soit calculée en fonction de la population. Il y a une formule. Les politiques de ce genre peuvent créer des problèmes. C'est une question dont vous devriez discuter avec les responsables régionaux. J'ignore à quel point cette politique est appliquée avec rigueur, mais elle existe toujours.

Sébastien Lemire: *Meegwetch.*

Le président: Nous passons maintenant aux conservateurs, pour cinq minutes.

Monsieur Melillo, allez-y, s'il vous plaît.

Eric Melillo (Kenora—Kiiwetinoong, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins de leur présence.

J'ai une question au sujet d'une nation de ma circonscription — la Première Nation de Couchiching —, dans le nord-ouest de l'Ontario. Des terres ont été promises à cette nation lors de son adhésion au Traité n° 5, en 1910. Je sais que la communauté, le chef et beaucoup d'autres ont travaillé avec leurs voisins de Sandy Lake et avec le gouvernement fédéral pour obtenir cette reconnaissance. En février de l'année dernière, je crois, Services aux Autochtones Canada a élaboré un plan de travail sur les prochaines étapes à suivre pour que cela se concrétise, mais le ministère semble rester plutôt silencieux sur la question.

J'aimerais savoir, au nom du chef et des résidents de la Première Nation de Couchiching, si quelqu'un pourrait faire le point à ce sujet.

Laura Mitchell: Est-ce au sujet de la création d'une réserve? Oui, je devrai vérifier et faire un suivi avec vous à ce sujet. Je ne voudrais pas dire n'importe quoi. Nous ferons un suivi auprès des responsables de la région pour savoir ce qu'il en est exactement.

Eric Melillo: Merci.

Je vais céder le reste de mon temps à M. Schmale, s'il le souhaite.

Jamie Schmale: Merci beaucoup.

Encore une fois, puisque nous parlons de terres et de ce que cela signifie, j'aimerais passer rapidement à la décision Cowichan. À mon avis, le gouvernement lui-même a plutôt tardé non seulement à soulever ses objections, mais aussi à interjeter appel. Maintenant, la question est de savoir où le titre autochtone se situe par rapport à la propriété en fief simple en vertu de la Land Title Act de la Colombie-Britannique. La décision de la juge Young semble remettre en question les articles 23 et 25 de ce régime de titres fonciers.

Lors des procédures de ce qui était l'un des plus gros dossiers judiciaires de l'histoire du Canada, les arguments présentés par les avocats de la nation de Cowichan portaient sur des terres actuelle-

ment occupées situées dans les limites de la ville de Richmond. Quelles mesures le gouvernement ou le ministère a-t-il prises pour informer les résidents que leur propriété pourrait être remise en question?

Jaime Battiste: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Cela ne fait pas partie de la portée de l'étude. Étant donné que nous étudions les ajouts aux réserves et les bandes sans assise territoriale, je ne pense pas que l'équipe s'est préparée à répondre à des questions sur les titres fonciers, l'article 35 et son incidence sur le chevauchement des autorités souveraines.

S'ils peuvent répondre, je leur céderai la parole avec plaisir, mais ils ne sont pas préparés pour répondre à cette question.

Le président: Êtes-vous préparés à cela?

Danielle White: Je peux faire de mon mieux pour répondre à la question.

Jamie Schmale: Je ne suis pas de cet avis. Notre étude porte sur le territoire.

Danielle White: Je vais commencer par la dernière partie de la question.

En 2017, dans ses plaidoiries devant les tribunaux, le Canada a proposé que les propriétaires fonciers de la région visée par la revendication soient mis au courant du dossier, mais c'était dans le contexte des procédures judiciaires et non un engagement distinct. C'est pourquoi, il y a quelques semaines à peine, le Canada a appuyé la demande de Montrose Properties, un des propriétaires privés de la ville de Richmond, qui demandait que sa demande soit ajoutée au dossier.

Comme vous le savez, pour ce qui est de la décision en général, le Canada a interjeté appel de la décision du tribunal inférieur en même temps que les autres parties. Le Canada est en désaccord avec certains éléments de la décision de la Cour, et toutes les parties ont interjeté appel. Donc, nous nous attendons à ce qu'il y ait un appel. Une plus grande clarté sur le plan juridique est nécessaire pour répondre aux questions que vous soulevez et aux répercussions plus vastes, en particulier pour ce qui est des droits de propriété privée.

Nous continuerons de collaborer avec l'ensemble des parties de manière à respecter les principes de réconciliation et de transparence et à nous acquitter de nos responsabilités juridiques. Nous devons nous ouvrir au dialogue avec toutes les parties à mesure que l'affaire progressera.

Quant à la question plus générale, cependant, j'aimerais simplement souligner — contrairement au dossier de la nation de Cowichan — le travail qui a été fait dans le dossier de Haida Gwaii et l'entente sur le titre conclue avec les Haïdas, où nous sommes parvenus à une solution négociée, hors cour, réglant ainsi l'importante question du titre autochtone.

Nous préférons toujours régler ces questions par la négociation au lieu de nous battre devant les tribunaux. Cependant, nous continuerons de défendre la position du Canada devant les tribunaux.

● (1150)

Jamie Schmale: À ce sujet, je sais que l'affaire est toujours en instance, mais y a-t-il des discussions par des voies juridiques ou autres, avant de poursuivre dans cette voie?

Danielle White: Je ne suis pas au courant des détails. À l'heure actuelle, la plupart des discussions ont lieu par l'intermédiaire du conseil, mais si les parties veulent avoir des discussions, sous toutes réserves, le Canada n'y voit pas d'objection.

Jamie Schmale: J'ai récemment rencontré des résidants de la ville de Richmond, des membres du conseil municipal de Richmond et des dirigeants de la ville. Ils ont exprimé leur frustration à l'égard du gouvernement fédéral, et de la province également, pour être honnête avec vous. Ils affirment que les communications sont très limitées lorsqu'ils tentent d'obtenir des renseignements pour avoir une idée des intentions du gouvernement fédéral dans ce dossier. Le dialogue semble faire défaut, tant avec le gouvernement fédéral, qu'avec la province. Il y a toutefois une amélioration de ce côté, puisque la province est intervenue pour appuyer les personnes qui veulent renouveler leur hypothèque dans les secteurs touchés à l'intérieur des limites de la ville.

Il n'en demeure pas moins que l'on estime toujours que le gouvernement fédéral a fait preuve de laxisme quant au dialogue avec les personnes touchées. La ville a donc été obligée de prendre le relais et d'interagir avec les électeurs, qui ont diverses préoccupations à cet égard. Ils se sentent seuls.

Le président: Nous avons largement dépassé le temps imparti, alors vous pourrez peut-être poursuivre cette discussion plus tard.

Merci.

Pour le dernier tour, nous avons Mme Lavack, pour cinq minutes.

[Français]

Ginette Lavack (Saint-Boniface—Saint-Vital, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie beaucoup les témoins d'être présents aujourd'hui et de comparaître devant le Comité.

Madame Bess, dans vos propos, vous avez mentionné que la réduction des barrières était essentielle à l'avancement de l'acquisition des terres et au règlement de tous ces cas. Pouvez-vous identifier les plus grosses barrières? Pouvez-vous nous présenter de trois à cinq barrières critiques que nous devrions régler?

Darlene Bess: Je vous remercie de votre question.

Je pense que Laura Mitchell est la meilleure personne pour y répondre.

[Traduction]

Laura Mitchell: Je dirais qu'il y a cinq grandes catégories de difficultés pour la création de réserves. J'ai parlé de certaines d'entre elles aujourd'hui.

Les évaluations environnementales des sites représentaient un défi. Certains changements que nous avons apportés aux lignes directrices provisoires ont été utiles à cet égard. La mise à jour des évaluations environnementales des sites n'est plus nécessaire si cela dépasse cinq ans et qu'il n'y a eu aucun changement important du territoire. Cela contribue à réduire une partie du fardeau.

Concernant l'obligation de consulter, nous travaillons toujours à l'élaboration d'outils et autres choses du genre. Ce sera un défi persistant, car les nations ne seront pas toutes d'accord pour ce qui est des limites de leur territoire et des terres qui devraient être ajoutées ou non.

Quant aux ententes de services municipaux, j'ai brièvement parlé de certaines choses que nous essayons de faire avec la Fédération canadienne des municipalités. Il s'agit aussi de créer des modèles, des outils pratiques que les communautés pourront utiliser dans ces discussions. Il s'agit de lettres de soutien du gouvernement canadien disant: « Le Canada appuie votre démarche. Par conséquent, dans votre dialogue avec la municipalité, sachez que le Canada s'aligne sur votre vision pour la création d'une réserve ».

Pour ce qui est des intérêts des tierces parties, nous examinons la possibilité de ne pas avoir à les remplacer par des intérêts énoncés dans la Loi sur les Indiens après la création d'une réserve. Cela peut retarder considérablement la création de réserves, et nous cherchons donc des solutions créatives à cet égard.

Nous préparons un projet pilote dont nous n'avons pas encore discuté avec les nations qui, espérons-le, y participeront. Je ne veux pas trop en parler ici, par crainte de trop m'avancer, mais nous y travaillons.

Cinquièmement, il y a les problèmes de capacité. Une nation peut seulement traiter d'un dossier lié à une réserve tous les 10 ans. Cela nécessite un ensemble de compétences qui prennent beaucoup de temps à acquérir et que l'on n'a pas nécessairement l'occasion de mettre en pratique très souvent. Nous cherchons donc des solutions créatives pour voir si une organisation des Premières Nations de l'extérieur pourrait offrir une partie de ce soutien aux nations afin qu'elles ne soient pas obligées d'acquérir tout le savoir requis pour négocier avec les municipalités. Ainsi, elles feraient appel à un intervenant autre que le gouvernement fédéral, ce qui leur donnera confiance pour la tenue de telles discussions. Cette capacité pourrait alors se déplacer partout au pays, au lieu que chacune des nations soit obligée de développer sa propre expertise. Nous examinons divers modèles à cet égard.

Voilà les cinq principaux aspects qui retardent la création de réserves. Cela semble très facile à dire dans une salle comme celle-ci, mais c'est très difficile à gérer en pratique en raison du nombre d'intervenants à la table. C'est un processus complexe. La réforme des politiques sera utile, mais le processus demeurera complexe.

• (1155)

Darlene Bess: Puis-je ajouter quelque chose?

Je dirais que l'autre aspect, c'est que les relations avec les provinces et les municipalités jouent un rôle déterminant dans l'accélération des processus. Nous cherchons également à créer des groupes de travail avec les provinces et les municipalités pour examiner les dossiers qui se retrouvent en quelque sorte coincés dans les dédales des rouages gouvernementaux.

Pour répondre à une question précédente, notre cible de cette année est de 70 ajouts aux réserves. Nous sommes actuellement rendus à 36, et la fin de l'exercice financier approche. L'an dernier, nous en avons fait 67. Je tenais simplement à le souligner.

[Français]

Ginette Lavack: Vous avez aussi mentionné l'implémentation de nouveaux logiciels qui commencent à changer un peu les choses dans vos processus. Êtes-vous en train de prendre en considération ou de vous pencher sur d'autres outils? Pouvez-vous nous parler un peu du progrès du côté de l'efficacité administrative?

[Traduction]

Laura Mitchell: Nous avons examiné la possibilité d'utiliser l'IA pour réduire l'arriéré administratif. Malheureusement, la manière dont nous disposons des données ne nous permet pas d'avoir recours aux systèmes d'IA. Certaines sont manuscrites ou requièrent beaucoup d'analyse pour être intégrées dans un système, alors nous ne pensons pas que l'IA puisse être utile pour examiner ces dossiers historiques.

Nous envisageons un peu l'automatisation des processus, mais c'est déjà intégré au système national d'ajouts aux réserves que nous avons examiné.

L'autre secteur où l'IA ne nous aide pas, et Mme Bess vient de le mentionner, concerne les relations qui sont si importantes pour faire avancer les ajouts aux réserves. Nous ne disposons malheureusement pas encore d'une IA capable de nous aider en ce sens. C'est une lacune, mais nous essayons certainement de trouver des solutions créatives.

À mesure que l'IA progresse et évolue, et que nous améliorons notre empreinte numérique concernant les données dont nous disposons pour les réserves, nous pourrions trouver de nouvelles avenues. Nous faisons ce que nous avons examiné jusqu'à présent et demeurons ouverts aux possibilités, mais nous pensons avoir maximisé son potentiel actuel.

Le président: Je vous remercie.

Bob Zimmer: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Je veux simplement quelques précisions sur la motion que nous venons d'adopter. Elle réclame qu'une lettre soit rédigée par le président et peut-être par le greffier. Quel serait le délai pour la rédaction et l'envoi de cette lettre?

Le président: Je suis désolé, mais de quelle motion parlez-vous?

Bob Zimmer: C'est la lettre que le Comité adressera à la vérificatrice générale pour qu'elle envisage la tenue d'un audit de l'optimisation des ressources et du rendement du projet d'assainissement de la mine Giant. Quand prévoyez-vous que la lettre sera envoyée?

Le président: Je pense que ce sera fait le plus rapidement possible. Je travaille avec le greffier et l'analyste pour veiller à ce que nous le fassions sans tarder. Nous le ferons certainement.

Bob Zimmer: Merci de la clarification.

Le président: Je remercie notre premier groupe de témoins.

Nous allons suspendre la séance. Nous allons le faire rapidement, car quatre témoins vont bientôt comparaître.

Je vous remercie.

• (1155) _____ (Pause) _____

• (1205)

Le président: Bon retour à tous. C'est la deuxième partie de la réunion.

Aujourd'hui, de l'Assemblée des Premières Nations, nous accueillons Linda Debassige, cheffe du grand conseil, nation Anishinabek.

Bienvenue, cheffe du grand conseil Debassige. C'est un plaisir de vous voir.

Nous recevons également Helen Paavola, cheffe de la Première Nation Namaygoosisagagun. Je ne sais pas si elle est déjà là, mais nous allons attendre une minute. Elle est probablement en train d'entrer dans la salle.

En ligne, nous accueillons la cheffe Céline Cassivi de la nation micmaque de Gespeg, le chef Steeve Mathias de Long Point First Nation, et la cheffe Lisa Robinson de la Première Nation de Wolf Lake. Ils participent tous en ligne.

Bienvenue, cheffe Robinson. Nous sommes ravis de vous voir.

Pour les participants en ligne, si vous voulez attirer notre attention ou que vous éprouvez un problème, il y a un bouton « Lever la main ». Veuillez cliquer sur ce bouton.

Chacun des quatre groupes disposera de cinq minutes pour faire une déclaration.

Après les cinq minutes, chaque membre disposera d'un certain temps pour poser des questions et entendre les réponses. Si vous estimez avoir davantage à dire ou si, après votre départ, vous pensez à autre chose, vous pouvez toujours fournir ces renseignements par écrit si vous souhaitez poursuivre votre explication. Ces renseignements seront également pris en considération.

Je vous remercie.

Sans plus tarder, nous allons commencer avec la cheffe du grand conseil, Linda Debassige.

Linda Debassige (cheffe du grand conseil, Anishinabek Nation, Assemblée des Premières Nations): Merci, monsieur le président.

Je m'appelle Linda Debassige. Je suis la cheffe du grand conseil de la nation Anishinabek, en Ontario.

Je vous remercie de votre travail continu sur la restitution des terres. Votre étude a fourni une feuille de route claire sur la façon dont le Canada peut faire progresser de manière significative la réconciliation en rendant des terres aux Premières Nations.

Le même esprit s'applique au travail que vous faites aujourd'hui en ce qui concerne les Premières Nations qui n'ont pas d'assises territoriales et qui ont été négligées dans les questions de traités ou les discussions sur les politiques nationales.

Même s'il y a relativement peu de Premières Nations qui n'ont pas de terres de réserve, les conséquences sont profondes. Le Canada qualifie souvent ces nations de bandes sans assise territoriale. La question qui se pose alors est de savoir pourquoi cela s'est produit et quelles en sont les conséquences pour les premiers habitants du pays.

Un scénario des plus probable est que la Couronne ne les a pas recensées au moment de la conclusion des traités, comme lors des traités Robinson juste avant 1850, un oubli qui a été admis.

Sans terres, ces Premières Nations ne peuvent pas bâtir de collectivités durables, fournir du logement et des infrastructures ou rétablir les fondements économiques, culturels et spirituels nécessaires à leur épanouissement.

Aujourd'hui, nous voyons des projets de loi comme le projet de loi C-5 et le projet de loi 5 de l'Ontario qui visent à accélérer l'accès aux richesses minérales des Premières Nations, mais nous sommes également enlisés aujourd'hui dans un processus douloureusement lent qui retarde la restitution des terres à leurs propriétaires légitimes.

Si le Canada avait la volonté politique de parvenir à une véritable réconciliation, nous pourrions peut-être accélérer le retour des terres à leurs propriétaires légitimes.

Depuis des générations, les Premières Nations s'efforcent de collaborer avec le Canada pour définir des voies claires et efficaces afin de récupérer les terres auxquelles elles ont droit, terres prises illégalement dans le cadre de politiques coloniales ou simplement mal recensées au moment de la signature d'un traité.

Le bon sens nous dit que, comme il n'y avait pas de routes dans les années 1800 lors du recensement des Premières Nations, des membres des Premières Nations ont été oubliés, mais même ce portrait de base n'est pas complet. Des recherches passées ou en cours révèlent que moins de 30 Premières Nations n'ont pas de terres, mais seul Services aux Autochtones Canada détient des données complètes. Le manque de clarté renforce les difficultés et l'invisibilité auxquelles ces nations sont confrontées.

Tout comme William Robinson a reconnu son erreur dans les dossiers du RG10, SAC doit admettre ses erreurs et permettre l'accès à des données complètes.

La lutte contre l'aliénation territoriale n'est pas seulement une question technique; c'est une question fondamentale de droits, de justice et de réconciliation. L'honneur de la Couronne ne devrait pas être un obstacle à la restitution des terres aux propriétaires légitimes. La justice consiste à accorder la priorité à ceux qui restent sans reconnaissance territoriale ou sans relation claire avec la Couronne.

Faire progresser la reconnaissance législative de certains groupes, comme les Métis, tout en ignorant d'autres détenteurs légitimes de titres, comme la cheffe Paavola, est déplorable et laisse des injustices fondamentales sans résolution.

Je vais maintenant céder le reste de mon temps de parole à la cheffe Paavola, qui se joint à nous virtuellement et qui est également membre de notre nation.

• (1210)

Le président: Merci.

Cheffe Robinson, aimeriez-vous ajouter quelque chose en cinq minutes?

Lisa Robinson (cheffe, Première Nation de Wolf Lake): Je cède la parole à la cheffe Paavola, et je prendrai mon tour ensuite.

Le président: D'accord. Merci beaucoup.

En ligne, nous avons la nation micmaque de Gespeg.

[Français]

Sébastien Lemire: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Je comprends que le temps de parole a été divisé et que c'est la seconde partie du temps de Mme Debassige qui va être donnée. Ce n'est pas un nouveau témoin qui va parler pour un nouveau groupe,

mais ce sont les Anishinabe de l'Ontario qui vont pouvoir poursuivre leur tour.

[Traduction]

Le président: D'accord, parfait.

Vous avez la parole.

Helen Paavola (cheffe, Namaygoosisagagun First Nation, Assemblée des Premières Nations): Bonjour, monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du Comité. C'est un honneur de me joindre à vous aujourd'hui.

Je m'appelle Helen Paavola. Je suis cheffe de la Première Nation Namaygoosisagagun. Nous sommes une bande située près du territoire visé par le Traité Robinson-Supérieur. Nous suivons actuellement le processus de reconnaissance devant la Cour fédérale. Nous avons présenté une demande à la Cour fédérale en décembre 2018. Nous l'avons fait parce que la politique sur la création ou la fusion d'une bande ne tient pas compte des bandes en voie d'obtenir leur statut, la situation dans laquelle nous sommes.

Nous avons un territoire et nous sommes des membres reconnus des Premières Nations. Nous sommes tous des Indiens inscrits. Nous avons une communauté qui est située... Ce que je constate avec cette politique, c'est qu'elle ne tient pas compte du fait que nous sommes déjà une Première Nation avec son emplacement.

Je pourrais en dire beaucoup plus, mais je voulais simplement attirer votre attention sur le fait que la politique doit être examinée et qu'elle doit vraiment tenir compte des bandes en voie d'obtenir leur statut en Ontario et dans les autres provinces.

Merci.

[Français]

Céline Cassivi (cheffe, La Nation Micmac de Gespeg): Bonjour. *Kwei*.

Je m'appelle Céline Cassivi. Je suis la cheffe de la communauté de Gespeg.

Je vous remercie de me donner l'occasion de témoigner, aujourd'hui.

La reconnaissance et le soutien du gouvernement fédéral sont essentiels pour que des communautés comme la nôtre puissent réaliser leur autonomie et protéger leur culture. Aujourd'hui, je souhaite communiquer l'histoire de notre communauté, les défis que nous avons relevés et notre espoir pour l'avenir.

Notre communauté a travaillé pendant plusieurs générations pour obtenir une réserve. Beaucoup de chefs et de conseils avant nous ont consacré plusieurs années d'efforts sans succès. Leur travail a ouvert le chemin pour que nous puissions aujourd'hui avancer. Réaliser ce rêve est un grand accomplissement, car il concrétise les efforts de ceux et celles qui nous ont précédés.

L'absence de réserve pendant toutes ces années a eu des conséquences profondes. Nos membres ont dû se disperser loin de leurs terres ancestrales pour travailler ou accéder à des services. Cela a affaibli la transmission de notre langue, de nos territoires, de nos traditions et de notre savoir culturel.

L'accès aux programmes et au financement fédéral a été très limité. Récemment, notre communauté n'avait accès qu'à trois programmes de subvention, alors que d'autres communautés étaient admissibles à 27 de ces programmes. Pendant la pandémie de la COVID-19, nous avons reçu très peu d'aide financière simplement parce que nous n'avions pas de terres de réserve. Ces difficultés montrent que l'absence de reconnaissance territoriale affecte notre développement à la fois économique, social et culturel.

Au cours des dernières années, nous avons travaillé pour préparer la création de notre réserve. Selon les nouvelles conditions, nous avons choisi un processus accéléré. Nous avons soumis un formulaire officiel et suivi un plan de travail structuré. La réponse officielle est arrivée après environ 18 mois. Créer une réserve au Québec est un événement rare. Il n'y en avait pas eu depuis plus de 50 ans, ce qui montre combien le processus est important et complexe.

La création d'une réserve permettra à notre communauté de renforcer les liens culturels et spirituels avec notre territoire; de garantir que nos enfants et nos petits-enfants pourront grandir entourés de leur culture et de leur langue; d'accéder à plus de programmes et de ressources du fédéral pour soutenir notre développement social et économique.

Nous recommandons que le gouvernement fédéral continue de soutenir le processus de création de réserves avec les programmes d'accompagnement et qu'il veuille à ce que toutes les communautés sans réserve reconnue puissent accéder équitablement aux ressources et aux subventions.

Notre communauté est fière de ce qu'elle a accompli, mais nous avons beaucoup de chemin à faire. Nous partageons ce mémoire pour que notre voix, notre expérience et notre vision pour l'avenir soient entendues et comprises. Nous espérons que le Comité pourra utiliser ces informations pour soutenir toutes les communautés qui vivent une situation similaire.

Je vous remercie de votre attention. *Wela'liq.*

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup, cheffe.

Nous allons maintenant revenir en ligne. Je m'excuse de la confusion quant à l'ordre des intervenants; mes notes indiquaient autre chose.

La nation micmaque de Gespeg sera la prochaine, s'il vous plaît.

Allez-y, cheffe Cassivi.

• (1215)

Le président: Nous passons maintenant à la Première Nation de Long Point.

Chef Mathias, allez-y.

Steeve Mathias (chef, Long Point First Nation): *Kwey . Good afternoon.* Bonjour.

Je m'appelle Steeve Mathias. Je viens de la Première Nation de Long Point, membre de la nation algonquienne anishinabe.

Je tiens d'abord à vous souhaiter la bienvenue sur le territoire algonquin non cédé où se tient actuellement cette séance du comité permanent parlementaire.

Nous sommes situés à Winneway, et nous sommes considérés comme un établissement indien. La liste de notre bande compte environ 1 000 membres, dont environ 600 vivent dans la collectivité de Winneway.

Nous disposons d'infrastructure en matière de logement et d'édifices publics. Nous avons une école. Nous avons un poste de soins infirmiers. Nous avons un bureau de bande, une salle communautaire. La collectivité comprend une douzaine d'immeubles publics, et environ 120 maisons.

Nous étions initialement situés à Long Point, à Kakinwawigak, qui se trouve sur les rives de la rivière des Outaouais et qui est maintenant connu sous le nom de Lac des Quinze, ici au Québec.

Nous avons été contraints de nous déplacer à deux reprises. La première fois, c'était à cause de l'inondation des terres due à la construction d'un barrage hydroélectrique, et nous avons donc été forcés de nous réinstaller plus en amont sur la rivière des Outaouais, près de Sand Point. Puis, un autre projet de construction a eu lieu. Il remonte à environ un siècle.

À la fin des années 1930, il y a eu un autre projet de développement hydroélectrique. Nos ancêtres ont participé à la construction d'une petite centrale pour laquelle il a fallu construire sept digues en amont pour emmagasiner l'eau au barrage principal pendant les mois d'hiver. Tout le travail pénible de construction de cette infrastructure, y compris une ligne de transport de 26 kilomètres pour fournir l'électricité à un projet minier, a été accompli par nos ancêtres.

Nous avons vraiment été marqués par ce développement économique de l'industrie, qui a aussi profité à la Couronne, sans recevoir de compensation et sans aucune consultation significative non plus. Nous faisons des recherches en ce moment, et nous avons trouvé des lettres qui ont été envoyées au gouvernement fédéral en 1906 par l'un de nos anciens chefs, Chief Pier Ogoshen, qui a demandé des terres de réserve avant l'inondation. Le Québec, à l'époque, avait mis de côté 230 000 acres à des fins de réserve. La réponse à cette demande était qu'il restait 581 acres sur les 230 000. Nous n'avons toujours pas le statut de réserve ici à Winneway.

• (1220)

Les missionnaires oblats, au début des années 1950, ont obtenu un bail du Québec. Il s'agissait de deux demi-lots totalisant environ 116 acres de terrain. Ils ont obtenu ces terres à des fins religieuses et éducatives. C'est nous qui les avons toutes aménagées.

Aujourd'hui, je me trouve au bureau administratif de la Première Nation de Long Point. La plupart de nos bâtiments publics et de nos maisons sont situés sur ces terres. Nous nous sommes engagés à plus d'une occasion à essayer de régler la situation de ma communauté.

Le président: Chef, je vais vous demander de conclure. Nous pourrions alors en apprendre davantage grâce à tous les témoignages.

Merci.

Steeve Mathias: D'accord.

Je vous ai entendu dire tout à l'heure que si nous avions quelque chose à ajouter plus tard, nous pourrions le faire par écrit. Je suis sur le point de finaliser un mémoire que je soumettrai au comité permanent sur ce dossier.

Pour conclure, tout cela représente tout un défi. Je suis chef depuis près de 20 ans, et il est très difficile de régler la situation en raison des différentes politiques provinciale ou fédérale. J'espère que votre étude sera en mesure de faciliter les choses à l'avenir.

Meegwetch .

Le président: *Chi-meegwetch .* Merci.

Cheffe Robinson, vous avez la parole.

Lisa Robinson: *[La témoin s'exprime en algonquin anishinabemowin et fournit le texte suivant:]*

Kwey kakina, lisa nindizhinikaaz, maang dodem, mahingan sagahigan nindoonjibaa.

[La témoin fournit un texte en anglais dont voici la traduction:]

Bonjour à tous. Je m'appelle Lisa. Je fais partie du clan du huard. Je viens de Wolf Lake.

[Traduction]

Je tiens moi aussi à vous souhaiter la bienvenue en territoire algonquin non cédé.

Merci, monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du Comité, de me donner l'occasion de prendre la parole aujourd'hui.

Je suis ici aujourd'hui pour présenter un exposé au nom de la Première Nation de Wolf Lake, une nation algonquine de longue date, reconnue par le gouvernement fédéral depuis des générations, mais qui n'a toujours pas de réserve.

Le problème n'est pas nouveau. Les chefs algonquins demandent des terres à la Couronne depuis plus de 200 ans. Le Canada sait ce qui se passe depuis deux siècles. Ce qui a changé, ce n'est pas la légitimité de notre demande, mais le temps que le Canada nous demande d'attendre. La situation n'est pas le résultat d'une incertitude juridique, mais d'un choix administratif.

On dit que la nation de Wolf Lake est sans territoire, mais ce terme est trompeur. Nous ne sommes pas sans territoire. Nous avons toujours eu notre territoire, le territoire que notre peuple a occupé et gouverné et dont il a pris soin depuis bien avant la Confédération. Nous sommes sans réserve parce que le Canada n'a pas rempli son obligation de prévoir des terres de réserve. Les conséquences sont réelles. Sans réserve, nos membres n'ont pas accès aux infrastructures, au logement et aux services essentiels. Offrir des services sans avoir de terres n'est pas possible. Les collectivités comme la nôtre se trouvent donc dans une situation d'insécurité perpétuelle, et le coût de cet échec est payé chaque jour par notre peuple.

Nous avons fait tout ce que le Canada nous a demandé. Nous avons soumis des revendications dans les années 1980, dans les années 1990, au début des années 2000 et, plus récemment, une revendication particulière en 2018. Les négociations ont commencé en 2020. Le Canada a créé des échéanciers et des systèmes visant à résoudre le problème, mais des années, voire des décennies plus tard, nous n'avons toujours pas d'assise territoriale.

Lorsque les mécanismes sur lesquels le Canada s'appuie, qu'il s'agisse de négociations ou de processus judiciaires, s'étendent sur de nombreuses années sans donner de résultats tangibles, le mécanisme lui-même devient un substitut à la justice. Retarder l'application de la justice n'est pas un acte neutre. Cela nuit activement à la

population de Wolf Lake, et ce préjudice est maintenant irréversible. Comme on nous a refusé une assise territoriale, notre nation a été dispersée dans différentes administrations. Cette dispersion n'était pas volontaire de notre part. C'était la conséquence d'un échec des politiques.

La génération actuelle des aînés est la dernière à avoir connu Wolf Lake en tant que communauté réunie sur son propre territoire. Au fur et à mesure qu'ils décèdent, leurs connaissances irremplaçables, la continuité et l'histoire vivante sont perdues. Aucun règlement futur ne peut rétablir ce qui a disparu à cause des retards. À ce stade, le temps lui-même cause du tort.

Cette dépossession a également créé une véritable division au sein de notre communauté. Des familles ont été forcées de vivre et de s'organiser séparément, et cette division n'est pas due à un échec de la part de notre peuple, c'est le résultat du refus de nous accorder les terres qui rendent l'unité possible.

Le Canada savait qui nous étions, où nous étions et comment agir et, dans d'autres situations, il a agi. Nous restons prisonniers d'une boucle sans fin de partage des compétences où la responsabilité se déplace sans que rien ne bouge, une impasse que seul le gouvernement fédéral peut résoudre.

● (1225)

Le Comité a déjà reconnu ces échecs. Dans son rapport de 2024 sur la restitution des terres, le Comité permanent des affaires autochtones et du Nord a demandé des mesures concrètes pour restituer les terres aux Premières Nations et des mécanismes clairs pour résoudre les obligations historiques. La Première Nation de Wolf Lake constitue un test pour voir si ces recommandations seront mises en œuvre.

Je tiens également à souligner une contradiction de plus en plus flagrante. Le gouvernement a montré qu'il peut agir rapidement quand il le souhaite, mais lorsqu'il s'agit de réconciliation et d'octroi d'un territoire à une Première Nation historique, on nous dit que le système est inflexible.

Je conclurai en disant que nous ne demandons rien que nos anciens chefs n'ont pas déjà demandé. Nous demandons que nos aînés, pendant qu'ils sont encore avec nous, aient la possibilité de vivre ensemble en tant que communauté sur notre propre territoire. Le Canada savait qui nous étions, où nous étions et ce qu'il devait faire. Que la Première Nation de Wolf Lake n'ait pas de réserve n'est pas un accident. C'est un choix qui peut et qui doit être corrigé.

La question qui se pose à ce comité n'est plus de savoir si le problème existe, mais quand le Canada sera prêt à agir. Notre nation est prête.

Meegwetch.

● (1230)

Le président: Merci, madame Robinson.

Le premier tour sera de six minutes.

Monsieur Morin, pour les conservateurs, allez-y, s'il vous plaît.

Billy Morin: Merci, monsieur le président.

Merci à tous nos invités.

Je salue les chefs.

Je vais commencer par la cheffe Robinson.

Selon ce que je comprends, vous êtes une bande reconnue qui a un statut, mais vous n'avez pas de terres pour créer une réserve. Est-ce exact?

Lisa Robinson: C'est exact. Nous avons toujours été reconnus par le Canada, mais la question des terres n'est encore pas résolue.

Billy Morin: Vous pourriez peut-être entrer dans les détails, mais pas trop, car nous disposons d'un temps limité. Ce combat dure depuis des décennies, alors quelle est la véritable raison qui explique que rien n'avance? Je vois Wolf Lake sur mon écran à partir de Google Maps. Le Québec et le Canada sont des territoires immenses. Le Canada est le deuxième plus grand pays au monde, et le Québec est la plus vaste province du pays. Je rappelle à ceux et celles qui nous écoutent que Wolf Lake est un minuscule hameau. Alors, quel est le motif évoqué pour ne pas conférer le statut de réserve à Wolf Lake?

Lisa Robinson: Pour nous, ce n'est pas une question de politique ou de processus, mais bien un enjeu de volonté politique. Cela fait déjà des années que Wolf Lake a été officiellement reconnu par le gouvernement du Canada.

Dans notre histoire, on nous raconte que le chef Petrimont est venu demander un statut de réserve pour Wolf Lake dès les années 1880. Depuis lors, nous avons suivi toutes ces étapes. Nous avons présenté des requêtes précoces à la Couronne. Nous avons été reconnus lorsque les bandes ont commencé à être reconnues en 1951 sur des listes officielles. Dans les années 1980, nous étions vraiment proches du but, grâce à un processus mené par le chef Minness auprès de la Direction des relations avec les Autochtones et le Territoire. Malheureusement, le gouvernement fédéral a unilatéralement mis fin à ce processus. Puis, dans les années 1990, lorsque nous avons présenté différentes revendications, la Commission des revendications des Indiens a vu le jour. Le processus a été rejeté. Finalement, le processus de revendications particulières a été mis en place, et c'est là où nous en sommes aujourd'hui.

Bref, le gouvernement du Canada est maintenant en mesure de prendre toutes les décisions nécessaires pour résoudre cette revendication territoriale au bénéfice des habitants de Wolf Lake.

Billy Morin: Dans un contexte plus large, et pas seulement en ce qui concerne spécifiquement une réserve, je suppose que Wolf Lake bénéficie des mêmes avantages qu'une bande indienne, à savoir un droit à des consultations sur un territoire plus vaste aux côtés d'autres Premières Nations. Est-ce exact? Je peux me tromper dans mon hypothèse, soit dit en passant.

Lisa Robinson: Non, en fait, il y en a un... La situation dans laquelle nous nous trouvons est toujours très préjudiciable pour les habitants de Wolf Lake. Nous continuons d'être marginalisés. Comme je l'ai mentionné précédemment, nous n'avons pas accès au financement pour les infrastructures, les projets d'investissement, mais aussi pour les terres. Nous savons que les terres sont indispensables pour créer une économie et disposer de l'espace nécessaire pour préserver notre identité et notre culture, ce qui représente donc un défi pour nous.

Pourriez-vous reformuler votre question, je vous prie?

Billy Morin: S'il y avait un projet en cours de développement sur le territoire traditionnel, peut-être un projet mené en consultation avec... Je suis juste...

Lisa Robinson: D'accord, vous souhaitez aborder la question des consultations...

Billy Morin: Oui. Êtes-vous toujours en mesure de vous plier au même processus?

Lisa Robinson: Oui, c'est toujours le cas. Mais pour cela, nous avons dû nous battre pour être inclus dans certains de ces processus. Il est regrettable que notre territoire s'étende des deux côtés de la rivière Kichi Sibi, c'est-à-dire la rivière des Outaouais. Il y a aussi cette frontière juridictionnelle, qui est aujourd'hui celle entre l'Ontario et le Québec, et notre reconnaissance est meilleure d'un côté que de l'autre, même s'il s'agit en réalité de notre propre territoire.

Billy Morin: De quel côté de la rivière? Le gouvernement du Québec vous accorde-t-il davantage de reconnaissance à cet égard?

Lisa Robinson: Un peu oui, mais pour ce qui est du gouvernement de l'Ontario, c'est toute une autre paire de manches. Par ailleurs, en Ontario, d'autres entités ou groupes sont également consultés et participent aux décisions concernant les projets sur notre territoire. Cela a d'énormes répercussions, car le fait de ne pas bénéficier de la reconnaissance appropriée, si je puis dire, d'un territoire reconnu nous laisse dans l'incertitude.

● (1235)

Billy Morin: Quelle est la taille approximative de la population de Wolf Lake?

Lisa Robinson: Nous ne sommes que 300 âmes, mais ce n'est pas de notre fait. En réalité, beaucoup de nos membres ont quitté Wolf Lake pour s'établir au sein de communautés voisines, dans l'espoir d'accéder à davantage de programmes et de services.

Billy Morin: J'ai une dernière question à vous poser.

La communauté de Wolf Lake fait-elle partie d'un conseil tribal?

Lisa Robinson: Oui, nous faisons partie du Secrétariat de la nation algonquine, qui a participé à bon nombre des processus auxquels l'APN et le Canada ont pris part dans le cadre de l'élaboration de cette politique. Néanmoins, malgré ces efforts, je ne sais pas si les choses vont vraiment aboutir. J'espère que oui, mais notre conseil tribal s'est également beaucoup impliqué pour nous soutenir dans ce travail et s'assurer que nous faisons tout notre possible pour aller de l'avant.

Billy Morin: Je vous remercie, cheffe Robinson.

Le président: Merci beaucoup.

Billy Morin: Combien de temps me reste-t-il?

Le président: Allez-y, monsieur Morin, il vous reste un peu de temps.

Billy Morin: Ma prochaine question s'adresse à la cheffe Paavola.

Je me demandais si votre situation était similaire à celle de la cheffe Robinson. Corrigez-moi si je me trompe, mais les membres de votre communauté sont bien des Indiens inscrits qui disposent d'un titre de bande, mais sans territoire. Est-ce bien le cas?

Helen Paavola: Notre Première Nation n'est pas encore reconnue par le gouvernement fédéral. Nous avons engagé une procédure devant les tribunaux. Nous avons essayé de suivre la politique établie par le gouvernement, mais celle-ci ne fonctionne tout simplement pas, et les problèmes sont sans fin. Le gouvernement revenait sans cesse avec d'autres exigences à notre égard. Les membres de la Première Nation que je représente sont tous des Indiens inscrits, et font partie d'une communauté établie. Bref, notre Première Nation est en droit à son territoire, même si celui-ci n'est toujours pas officiellement reconnu.

Tout ce que la cheffe Robinson a dit avant moi correspond à des réalités auxquelles notre communauté est elle aussi confrontée. Le processus de consultation est particulièrement ardu. Nous ne pouvons pas vraiment nous impliquer dans d'autres projets qui se déroulent autour de nous, car nous sommes constamment... C'est difficile, car le territoire de notre communauté n'est pas encore reconnu officiellement par le gouvernement.

Le président: Merci beaucoup, cheffe Paavola. Vous aurez l'occasion de répondre à d'autres questions au fur et à mesure. Nous avons un peu dépassé le temps imparti.

Je cède maintenant la parole à M. Earle pour les six prochaines minutes.

Philip Earle (Labrador, Lib.): Merci, monsieur le président. Je tiens tout d'abord à remercier tous nos invités.

Mes questions s'adressent à la cheffe Cassivi.

Madame la cheffe, merci pour le mémoire que vous avez présenté au Comité aujourd'hui.

Mon attention a été attirée par une partie du mémoire écrit que j'ai dans mon dossier, qui mentionnait votre souhait de faire part au Comité de votre expérience et de celle de votre bande, ainsi que des conséquences multigénérationnelles de l'absence de réserve. J'entends par le terme « multigénérationnel » des enjeux qui touchent à la fois les jeunes, les adultes, et les aînés.

J'aimerais que vous nous expliquiez plus en détail les répercussions de tout ce processus sur les jeunes, les adultes, et les aînés de la communauté que vous représentez.

[Français]

Céline Cassivi: Il y a un élément très important auquel la communauté de Gespeg travaille très fort: on a complètement perdu notre langue. Même pas un membre de la communauté ne parle la langue micmaque. Nous avons perdu notre culture aussi. Nous comptons environ 2 000 membres qui ont un statut, mais sur le territoire du Gespe'gewa'gi, à Gespeg comme tel, nous avons environ 800 membres. Il y a une diaspora et les gens sont éparpillés un peu partout, alors la culture a été difficile à garder. C'est un défi de tous les jours de se réapproprier notre culture.

Nous sommes une communauté reconnue, mais nous n'avions pas de statut de réserve. Nous l'avons obtenu en décembre 2025. C'est vraiment un exploit pour nous. Nous avons fait partie du processus accéléré avec un formulaire de proposition de création de réserve. C'est très positif pour Gespeg.

• (1240)

[Traduction]

Philip Earle: Je vous remercie.

Votre communauté a entrepris ce parcours il y a 16 ans déjà. Vous êtes arrivés en décembre 2025, à la fin du processus de reconnaissance de votre communauté. Afin de nous aider à rédiger notre rapport, pourriez-vous faire part aux membres du Comité de certaines des expériences que vous avez vécues au cours de ces 16 années afin que nous puissions constater les améliorations réalisées à cet égard?

[Français]

Céline Cassivi: Les gens qui sont passés avant nous, les anciens chefs et les conseils, ont travaillé très fort. Ils étaient accompagnés d'avocats. La réponse était toujours la même: on nous disait qu'on

appartenait à la communauté de Listuguj, qui est la communauté voisine. On fait partie du Gespe'gewa'gi, de la Gaspésie. Il y a trois communautés micmaques, et on nous disait qu'on faisait partie de Listuguj, mais Listuguj est à quatre heures de chez nous. Pour nous, ça n'avait donc aucun sens. Alors, d'année en année, de mandat en mandat, chaque chef a travaillé à la création d'une réserve.

Puis, il y a environ un an et demi, on a entendu dire qu'il y avait un nouveau processus et qu'on pouvait remplir et déposer un formulaire et avoir des lignes directrices pour être accompagnés dans le processus. Alors, on s'est dit qu'on allait essayer ce processus et qu'on avait tout à gagner. On est allé de l'avant. Ça a été un travail extrêmement rigoureux. On a consacré des gens à ce dossier à temps plein. Finalement, après un an et demi, on a pu avoir une réponse positive.

[Traduction]

Philip Earle: Lors d'une séance précédente avec les représentants du gouvernement du Canada, impliquant tant RCAANC que Services aux Autochtones Canada, nous avons entendu parler de certains critères particuliers au sein de la province de Québec. Pour être autorisée à construire des logements, une communauté doit compter 200 habitants et être solidement établie.

Dans le cadre du processus de reconnaissance de votre communauté tant par le Québec que par le Canada, avez-vous tiré des leçons qui pourraient être utiles au Comité? Je vous remercie.

[Français]

Céline Cassivi: Je ne comprends pas la question.

[Traduction]

Le président: Monsieur Earle, il ne vous reste plus beaucoup de temps.

Philip Earle: D'accord, nous allons en rester là.

Je vous remercie.

[Français]

Le président: Monsieur Lemire, vous avez la parole pour six minutes.

Sébastien Lemire: Merci, monsieur le président.

Kitchi meegwetch à tous les témoins. Leurs présentations ont eu un impact très percutant. Effectivement, entendre ces témoignages faisait partie des objectifs que j'avais en proposant cette étude.

Lorsque la campagne électorale a été déclenchée, la première journée, je me suis rendu au bureau de Lisa Robinson. D'ailleurs, à titre d'information, le bureau de la communauté est le don d'un chef qui a précédé Mme Robinson de plusieurs générations. La communauté possède donc son propre édifice. Il n'a pas été financé par quelque fonds gouvernemental que ce soit. Ça témoigne du fait que cette communauté a été, somme toute, abandonnée. Je pense que le mot n'est pas faible dans les circonstances.

Cette première journée, j'étais aussi au bureau de Lance Haymond, que le Comité connaît bien, et j'ai visité le bureau de M. Mathias, de la communauté de Long Point. Je voulais qu'on parle de cet engagement, du côté fédéral, pour tenter d'accélérer les choses. En effet, une des choses qui me choquent...

Ma question s'adresse à vous, madame Robinson. Où en sont actuellement vos discussions avec le gouvernement? Y a-t-il des dialogues formels en vue de la reconnaissance d'un statut de réserve ou pour une forme équivalente de reconnaissance territoriale? Où en êtes-vous présentement?

[Traduction]

Lisa Robinson: Comme je l'ai dit plus tôt, à Wolf Lake, nous avons entamé un nouveau cycle de négociations en 2020. Depuis, nous participons au processus du Canada. C'est le processus le plus récent que je connais le mieux. Je sais que les chefs qui m'ont précédée avaient différents processus, comme je l'ai mentionné, dans les années 1980, 1990 et 2000.

Le processus de négociation actuel a été difficile. Lorsque j'ai entamé ces négociations, nous avons reçu une lettre de mandat de l'ancienne ministre, Mme Carolyn Bennett. Dans sa lettre, Mme Bennett parle d'un processus complet pour les habitants de Wolf Lake. Néanmoins, force est de constater que le processus de négociation est loin d'être complet.

Depuis, nous avons reçu le ministre Miller, le ministre Anandasangaree, et aujourd'hui, nous accueillons la ministre Alty. Par ailleurs, une scission ministérielle a eu lieu. En effet, nous devons désormais nous adresser tant à RCAANC et à SAC. Lorsque nous parlons de création de réserves, nous savons que nous devons impliquer SAC, mais les deux ministères responsables ne cessent de se renvoyer la balle. Bref, à qui devons-nous nous adresser?

Un mandat politique fort est donc nécessaire pour que les habitants de Wolf Lake puissent obtenir justice, et que cet enjeu soit enfin résolu.

• (1245)

[Français]

Sébastien Lemire: Ce jeu politique de ping-pong fait que c'est vous qui êtes désavantagés. Ça préserve le statu quo, inévitablement.

J'aimerais que vous nous parliez aussi des relations que vous avez avec la communauté de Timiskaming et la communauté voisine de Kebaowek. Je peux témoigner qu'elles sont excellentes. La communauté de Timiskaming avait même la volonté de céder un territoire. Évidemment, cette question vous appartiendra. Il faudra peut-être organiser des consultations publiques auprès de vos membres pour décider si vous acceptez ou non ce territoire. Cependant, je veux juste témoigner du fait que, dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue et particulièrement du sud du Témiscamingue, on a envie de vous accueillir comme communauté avec un territoire formel et, également, avec le gouvernement du Québec. Quel est le plus grand frein pour vous actuellement?

[Traduction]

Lisa Robinson: Qu'est-ce qui freine tout le processus? À mon avis, c'est simplement la volonté politique du gouvernement fédéral, comme je l'ai répété à maintes reprises ici.

J'apprécie votre commentaire concernant les relations avec Wolf Lake. Nous avons eu des discussions avec nos voisins, notre communauté sœur à Kebaowek et la municipalité également. Nous entretenons également de bonnes relations avec la MRC locale. Ce sont des éléments clés, mais en fin de compte, ce n'est pas... La politique et l'administration... C'est ce qui nous a ralentis. Ce sont ces changements qui ont été apportés unilatéralement qui continuent de nous maintenir dans la situation dans laquelle nous nous trouvons.

Je n'ai pas de solution, mais le gouvernement doit vraiment décider ce qu'il va faire. Que va faire le Canada pour nous?

[Français]

Sébastien Lemire: Garder un dialogue en continu est essentiel dans ce contexte.

Monsieur Mathias, *kwei*. Pouvez-vous également nous dire ce qui bloque, chez vous, l'établissement du statut de réserve? On sait que beaucoup de choses ont avancé, notamment en ce qui concerne les questions de police autochtone. Vous êtes venu en témoigner à ce comité il y a quelques semaines.

Qu'est-ce qui bloque présentement, selon vous?

Steeve Mathias: *Kwei*. Bon après-midi, monsieur Lemire.

Qu'est-ce qui bloque? Je pense que plusieurs aspects expliquent pourquoi on est dans cette situation aujourd'hui. Plusieurs aspects de la situation ont été créés sans la participation des membres de la communauté ou du conseil de bande. Ça nous a mis dans des situations assez complexes.

Il y a aussi la question de la superficie. En effet, dans le cadre d'une politique de la province, il existe une formule qui détermine le nombre de kilomètres carrés qu'on peut avoir. Dans notre cas, nous avons droit à 9,5 kilomètres carrés. Cependant, cette superficie n'est basée que sur des besoins résidentiels. Nous leur avons dit que nous voulions aussi nous doter d'une base économique. Ce n'est pas un ghetto que nous voulons créer. Nous voulons vraiment voir à la survie à long terme de la communauté. Nous voulons donc la doter d'une vraie base économique. Géographiquement, nous ne sommes pas collés sur une autoroute, à Winneway. Il faut s'y rendre, et nous sommes à demi isolés dans la forêt. Donc, notre base économique serait d'avoir accès au territoire et aux ressources naturelles. C'est un des enjeux majeurs. On a même essayé de proposer...

• (1250)

Le président: Merci beaucoup.

[Traduction]

Sur ce, nous allons devoir passer au prochain intervenant, car le temps est écoulé.

Monsieur Schmale, à vous la parole, je vous prie.

Jamie Schmale: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je tiens tout d'abord à remercier tous nos invités.

Lorsque je prends connaissance de l'ordre des intervenants au Comité, je me dis parfois qu'il serait bien d'avoir la possibilité de poser des questions aux responsables du ministère suite au premier groupe de témoins. Nous pourrions leur dire: « Bonjour, vous avez entendu les témoignages. Quelle est votre réponse? ». Malheureusement, les responsables du ministère ont déjà livré leurs témoignages.

Dans ma série de questions initiale, j'ai mentionné les représentants des Premières Nations que nous, de ce côté-ci de la Chambre, rencontrons assez souvent. Habituellement, le processus entrepris avec la Direction des relations avec les Autochtones et le Territoire figure parmi les trois principaux sujets de discussion.

Je ne citerais jamais le nom d'une Première Nation dans une séance de comité comme celle-ci sans son autorisation expresse, mais nous avons beaucoup d'inquiétudes quant au processus et à l'échéancier. Une partie de mes questions lors du premier tour portait sur le fait qu'il y avait beaucoup de demandes qui semblaient à première vue assez simples et qui devraient être assez faciles à approuver. D'après ce que vous me dites, cheffe Robinson, cela semble assez simple. Vous souhaitez pouvoir vous organiser et vous lancer dans cette voie, et pour l'instant, nous sommes toujours en attente.

Il y a quelques instants, la cheffe Paavola a parlé d'un territoire de seulement neuf kilomètres carrés, si je ne m'abuse. Dans l'ensemble, cela semble assez modeste et raisonnable, d'autant plus, comme mon collègue M. Morin vient de le souligner, qu'il s'agit toujours de terres de la Couronne, en fin de compte, en raison de la législation qui a été mise en place. Le fait est que nous continuons à rencontrer obstacle après obstacle, et que ce processus est lent, comme je l'ai souligné lors de la première série de questions, pour des demandes qui semblent simples.

Je sais que vous avez répondu à de nombreuses questions à ce sujet. Je sais qu'il existe d'autres obstacles. C'est tout simplement trop frustrant. Je n'ai pas vraiment de question à ce sujet, mais si vous souhaitez répondre, alors n'hésitez pas. J'ai toutefois des questions à poser à la cheffe du grand conseil, Mme Debassige.

Lisa Robinson: Il n'existe pas de réponse facile. Ces processus ont été mis en place...

Tout d'abord, je tiens à préciser que nous ne sommes pas confrontés à un vide juridique. En fin de compte, c'est le Canada qui a le pouvoir de créer une réserve, et il l'a exercé pour d'autres communautés algonquines également. Cependant, le statut non résolu dans lequel nous nous trouvons est en fait un obstacle administratif. À l'heure actuelle, nous demandons une orientation politique claire.

En ce qui concerne ces processus, nous étions très près d'atteindre notre objectif dès les années 1980. Nous avons sélectionné un site, et je me rappelle qu'il y avait un élan d'espoir pour les habitants de Wolf Lake. Je me souviens que j'étais petite fille lorsque ces consultations ont eu lieu. Il y avait de l'excitation dans l'air, car nous pensions que nous allions nous installer ensemble en tant que communauté, avec mes grands-parents à proximité. Malheureusement, tout le processus a été mis sur pause de manière unilatérale. Par la suite, le projet a été abandonné, et nous ignorons encore pour quel motif. Au début des années 2000, on nous a promis un processus accéléré. J'ai ici des rapports datant de 2000 concernant le processus d'acquisition de la réserve.

Ces processus coloniaux qui ont mis fin à cela et nous ont tout pris ont une longue histoire, et cela doit changer. Ce que je demande aux membres du Comité, c'est simplement de continuer à faire leurs travaux en ce sens.

Jamie Schmale: Je suis ravi d'annoncer que Mme Mitchell, directrice générale, Gestion des terres et de l'environnement, souhaite participer à cette nouvelle série de questions. Je rappelle que Mme Mitchell a déjà témoigné lors de la précédente série de questions. Je ne veux pas la mettre sous les projecteurs, mais elle s'est engagée à examiner tous les dossiers en suspens.

Je recommande, par votre intermédiaire, monsieur le président, à Mme Mitchell, que nous puissions approfondir ce dossier après la présente séance du Comité.

• (1255)

Lisa Robinson: Le gouvernement fédéral nous avait promis de mettre en place un processus [*inaudible*] rapide et efficace. Aujourd'hui, il est avant tout question de mettre en œuvre un « processus complet », mais nous sommes encore loin du compte. Je tenais à rappeler ce fait.

Jamie Schmale: Je vous remercie pour ce précieux témoignage.

Cheffe Debassige, nous avons également abordé la question du territoire. Dans votre discours d'ouverture, vous avez dit qu'en l'absence d'un territoire reconnu de manière officielle, il était impossible de créer des communautés durables, ou quelque chose de ce genre. Je l'ai noté. Ce n'est peut-être pas exact, mais je pense qu'il s'agit d'un résumé raisonnable.

Je suis récemment allé consulter votre site Web. J'ai recherché des renseignements à propos de votre Première Nation dans les actualités de Google. Ce qui est apparu sur la page, avec une photo de vous, c'est que votre communauté a déclaré un nouvel état d'urgence pour des raisons de sécurité publique. Je ne sais pas si vous souhaitez en parler. Je fais le lien avec la question du territoire, car une communauté durable doit évidemment s'appuyer sur la maîtrise d'un territoire, mais également assurer la sécurité publique en son sein. En effet, il est difficile pour une collectivité de se développer si tous ses habitants vivent dans la peur.

Je ne sais pas si vous souhaitez commenter cela en particulier, mais cela est apparu dès la première recherche sur Google.

Le président: En fait, nous avons largement dépassé le temps imparti.

Si nous pouvions obtenir un mémoire par écrit, ce serait formidable.

Merci beaucoup.

Nous allons maintenant passer à M. Battiste.

Monsieur Battiste, allez-y, s'il vous plaît.

Jaime Battiste: Je vous remercie.

Cheffe Robinson, je vous remercie de votre témoignage d'aujourd'hui.

Je tiens aussi à vous remercier, monsieur Lemire, d'avoir soulevé cette question. Lorsque vous l'aviez portée à notre attention, nous n'avions pas compris où vous vouliez en venir. Je vois maintenant de quel enjeu vous parlez.

Je vais vous poser quelques questions très brèves, et j'aurai besoin de réponses tout aussi brèves. En ma qualité de secrétaire parlementaire de la ministre des Relations Couronne-Autochtones, je dois rappeler que nous avons accéléré le processus d'ajouts aux réserves en fonction de certains facteurs. Depuis mai 2025, nous avons procédé à 39 ajouts aux réserves.

Je pense que nous allons dans la bonne direction, et je veux vous aider à faire de même. J'aurai donc besoin de réponses très brèves aux questions que je m'apprete à vous poser très rapidement. Je n'ai que cinq minutes.

Avez-vous adopté une résolution du conseil de bande qui précise l'ajout à la réserve et qui définit les limites exactes que vous recherchez?

Lisa Robinson: Nous n'avons pas encore entamé de négociations, car nous ne sommes pas rendus très loin dans notre processus au sein de la communauté. Nous avons mené des activités de mobilisation communautaire, ce qui nous a permis d'avoir une idée générale, mais une partie de mon...

Jaime Battiste: Pouvez-vous me donner une idée générale?

Votre communauté compte 300 membres. Je suppose qu'ils vivent tous à des endroits différents. Si nous essayons d'accélérer le processus pour établir une assise territoriale destinée à 300 personnes, qu'est-ce qui est demandé? C'est la première étape. Il faut d'abord formuler une demande avant de passer aux autres étapes. Quelle serait, selon vous, une demande raisonnable pour faire avancer ce dossier?

Lisa Robinson: Pour revenir un peu en arrière, nous avons dû mener une étude communautaire pour arriver à ce chiffre. Nous avons dû nous battre pour garder les générations futures à l'esprit, car cette question ne se limite pas à notre situation actuelle. Elle concerne l'avenir. Comme vous l'ont dit les autres dirigeants qui ont témoigné devant vous, il ne s'agit pas seulement de créer une réserve pour offrir des logements. Il faut des terres pour bâtir une économie. C'est de cela qu'il s'agit en fin de compte...

Jaime Battiste: Je comprends tout cela. Je veux simplement vous ramener au processus d'accélération. C'est ce dont il est question ici.

Avez-vous l'appui du gouvernement provincial pour définir les limites de cette réserve, et cet appui vous a-t-il été donné par écrit?

Lisa Robinson: J'ai parlé avec les représentants du Québec. Ils attendent que nous réglions d'abord la question avec le gouvernement fédéral.

Jaime Battiste: Le gouvernement fédéral doit connaître les limites exactes, mais vous ne les avez pas encore définies ou le conseil de bande n'a pas encore adopté une résolution qui établit la première étape des ajouts aux réserves. Est-ce exact?

Lisa Robinson: À ce stade-ci, oui, mais nous sommes prêts à faire ce travail lorsque...

Jaime Battiste: J'ai l'impression que nous en sommes à la première étape, celle de la détermination des besoins, mais vous dites que le processus relève du gouvernement fédéral. Concernant la deuxième partie de ce processus, avez-vous également obtenu, par écrit, l'appui des collectivités et des municipalités voisines à cet égard?

Lisa Robinson: Non, pas pour le moment.

Jaime Battiste: D'accord.

J'ai beaucoup d'autres questions, cheffe Robinson, mais voici ce que je me contenterai de dire. Je ne peux accepter ce qui se passe, après 200 ans d'attente. Vous participez à ce processus depuis 2020, et je suis le premier à vous poser ces questions très précises afin d'accélérer les choses. Je travaillerai avec votre député, avec qui j'entretiens d'excellentes relations.

Voyons comment nous pouvons mettre le tout en place pour y arriver. Comme vous le savez, il faut que les communautés travaillent sur la résolution du conseil de bande, mais après 200 ans d'attente, je pense que nous pouvons trouver un moyen de mener à bien ce projet, de vous fournir la meilleure information possible grâce à l'équipe derrière vous et de réaliser au moins des progrès en suivant les étapes prévues dans le processus d'ajouts aux réserves.

• (1300)

Lisa Robinson: Je l'espère bien.

Jaime Battiste: D'accord.

Le président: Monsieur Lemire, vous avez deux minutes et demie.

[Français]

Sébastien Lemire: Merci, monsieur le président.

Madame Robinson, voulez-vous ajouter quelque chose à ce qui vient d'être dit?

J'ai l'impression que vous aviez un complément d'information à donner.

[Traduction]

Lisa Robinson: Eh bien, la demande de Wolf Lake reste essentiellement la même que celle exprimée par tous nos dirigeants. Il s'agit d'avoir une assise territoriale sûre et une reconnaissance appropriée, car, sans cela, nous nous trouvons aujourd'hui dans une impasse. Le moment est venu, et nous sommes prêts à faire le travail, mais nous avons besoin de l'orientation et de la volonté politique du Canada pour y arriver.

Comme je l'ai dit, nous avons participé à ce genre de processus à de nombreuses reprises. On nous a dit que les choses se feraient en mode accéléré. Cela n'a pas été le cas. Nous cherchons à mettre en place un processus complet pour y parvenir, conformément à la lettre de mandat qui a été fournie, et pour entamer des négociations. Certes, il n'y a pas grand-chose que je puisse dire au sujet des négociations, mais la volonté politique, comme vous le savez, doit être là.

[Français]

Sébastien Lemire: Quelles sont vos attentes envers le gouvernement fédéral en ce qui concerne les prochaines étapes? Quelles sont les recommandations que vous aimeriez que ce comité prenne aussi, afin de pouvoir vous aider?

[Traduction]

Lisa Robinson: En fait, je présenterai également un mémoire écrit contenant certaines de ces recommandations. J'y aborderai en particulier le rapport de 2024 et les mesures de suivi concernant les terres, la restitution et le règlement de ces revendications historiques. J'y inclurai également plus d'information sur la perspective de Wolf Lake.

[Français]

Sébastien Lemire: Merci.

En terminant, je veux effectivement souligner le courage que vous ainsi que les chefs présents ici autour de la table démontrez. On sait que ça concerne beaucoup d'autres communautés partout au Québec et au Canada. Elles sont peut-être moins nombreuses et moins visibles, mais elles vivent des réalités, et l'objectif, c'est justement de pouvoir s'assurer qu'elles puissent vivre une situation équitable et qu'elles puissent s'épanouir aussi en tant que communautés.

Kitchi meegwetch à chacun d'entre vous pour votre présentation.

[Traduction]

Le président: Je vous remercie.

Il nous reste exactement deux minutes, en raison des difficultés techniques. La parole est à M. Schmale.

Jamie Schmale: Merci, monsieur le président.

Comme M. Battiste, je ne savais pas trop où nous allions avec cette étude, mais grâce à la discussion d'aujourd'hui, cela prend tout son sens. Cela montre aussi que le travail que nous faisons ici, à Ottawa, peut avoir une incidence sur la région, à l'échelle locale. Je tiens donc à féliciter M. Lemire d'avoir proposé cette étude.

Cheffe du grand conseil, je vous laisse répondre à la question que j'ai posée plus tôt.

Linda Debassige: Je vous remercie de votre question, monsieur Schmale.

La nation anishinabe compte 39 communautés. De ce nombre, 25 % ont déclaré l'état d'urgence, et 100 % d'entre elles doivent composer avec les retards incessants du gouvernement, comme on l'a expliqué aujourd'hui dans le cadre de cette étude. Tout est étroitement lié. À vrai dire, le Canada continue de faire preuve d'un manquement au devoir et de bafouer l'honneur de la Couronne. Les provinces et les municipalités sont des tiers auxquels le Canada accorde plus de droits qu'aux détenteurs de titres ancestraux.

Cela dit, la situation ressemble beaucoup aux états d'urgence déclarés par nos communautés en ce qui concerne Sécurité publique Canada, la législation sur les services de police des Premières Nations et le refus du Canada de reconnaître la capacité des Premières Nations à créer des lois en matière de sécurité. Sur nos terres, nos communautés sont envahies par des trafiquants de drogue provenant des grandes régions métropolitaines, qui continuent d'exploiter nos personnes les plus vulnérables.

Encore une fois, la législation sur les services de police des Premières Nations existe depuis les années 1990. Mon amie, la cheffe Paavola, se bat devant les tribunaux pour que sa communauté obtienne le statut de bande — une revendication qui remonte aux années 1900. La demande de mandamus n'a été présentée aux tribunaux qu'en 2018 parce que le gouvernement du Canada tardait sans cesse à reconnaître qui étaient les peuples originels. Tous ces facteurs sont très interreliés. Il y a tellement de corrélations qui peuvent être établies, et je serai heureuse de les présenter dans un mémoire au Comité pour expliquer plus en détail comment elles se rapportent au processus d'ajouts aux réserves.

• (1305)

Le président: Merci beaucoup.

À tous nos témoins d'aujourd'hui, merci beaucoup de nous avoir fait part de vos connaissances.

Allez-y, monsieur Lemire.

[Français]

Sébastien Lemire: Merci, monsieur le président.

Si vous me le permettez, j'aimerais ajouter que je pense qu'il n'y aura pas d'autres rencontres qui porteront directement sur ce sujet. Toutefois, la profondeur des témoignages, je pense, donne quand même bien les orientations qu'ils ont à donner. J'ai senti quand même un engagement sincère de la part des fonctionnaires de faire avancer les choses.

Je pense qu'on pourrait, dès maintenant, donner la consigne aux analystes de commencer la rédaction de ce rapport. Il ne sera pas nécessairement le plus volumineux, mais il risque d'être particulièrement pertinent. Il faudrait avoir des recommandations du Comité pour que le rapport puisse être rendu public le plus rapidement possible pour pouvoir accompagner ces démarches et montrer qu'il y a aussi une volonté de la part des parlementaires d'aller de l'avant.

J'aimerais donc suggérer qu'on puisse entamer, dès que possible, la rédaction du rapport. Je vais aussi proposer des suggestions de recommandations potentielles que j'enverrai aux analystes par votre entremise, monsieur le président, ou celle du greffier. Est-ce que ça vous convient?

Merci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Lemire.

[Traduction]

Nous avons eu droit à une journée productive, et nous comptons également rédiger ce rapport dans les brefs délais.

Merci à tous, et je vous souhaite un bel après-midi. *Chi meegwetch.*

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>